

Justice Fiscale : État des Lieux 2023

Remerciements

Ce rapport est dédié à la mémoire de Lucy Killoch.

Le Tax Justice Network estime que nos systèmes fiscaux et financiers sont les outils les plus puissants pour créer une société juste qui accorde une importance égale aux besoins de chacun. Mais sous la pression des grandes entreprises et des super-riches, nos gouvernements ont programmé ces systèmes pour donner la priorité aux plus riches sur tout le monde, insérant l'opacité financière et les paradis fiscaux au coeur de notre économie mondiale. Cela alimente les inégalités, favorise la corruption et sape la démocratie. Nous travaillons afin de réparer ces injustices en inspirant et en équipant les citoyens et les gouvernements à reprogrammer leurs systèmes fiscaux.

Ce rapport et le portail de données associé ont été envisagés et réalisés par l'équipe du Tax Justice Network de Madelyn Brown, Mark Bou Mansour, Sergio Chaparro-Hernández, Alex Cobham, Daniel Coll Sol, Ria Delves, Jacqueline Engel, Rachel Etter-Phoya, Roxanne Green, Naomi Fowler, Moran Harari, Layne Hofman, Luke Holland, Sioned Jones, Martin Kopeček, Andres Knobel, Florencia Lorenzo, Idriss Linge, Franziska Mager, Markus Meinzer, Bob Michel, Lucas Millán, Liz Nelson, Miroslav Palanský, Zoe Parkin, Helena Rose, Alison Schultz et Telita Snyckers.

Pour leurs généreux conseils d'experts et leurs conseils sur les méthodologies, les objectifs et l'approche globale dans les différentes éditions de Justice Fiscale: État des Lieux, nous remercions chaleureusement les contributions de: Dereje Alemayehu (GATJ), Hiroo Aoba (PSI Asia), Baba Aye (PSI), Daniel Bertossa (PSI), Gabriel Casnati (PSI Brazil), Cathy Cross (former Tax Justice Network Board Member), Eva Danzi (Tax Justice Italia), Adrian Falco (Fundacion SES), Javier Garcia-Bernardo, Klelia Guerrero Garcia (Latindadd), Ryan Gurule (formerly of FACT Coalition), Outi Hakkarainen (Finngo), Peter Henriksen Ringstad (Tax Justice Norway), Saara Hietanen (Finnwatch), Sigrid Jacobsen (Tax Justice Norway), Petr Janský (Charles University), Francis Kairu (TJN-Africa), Jeannie Manipon (APMDD), Anna Marriot (Oxfam GB), Mikhail Maslennikov (Oxfam Italy), Tove Maria Ryding (Eurodad), Krishen Mehta (Tax Justice Network senior adviser), Paul Monaghan (Fair Tax Foundation), Luis Moreno (Latindadd), Evelyn Muendo (TJN-Africa), Chenai Mukumba (TJN-Africa), Léonce Ndikumana (PERI-Mass, ICRICT), Bernadette O'Hare (St Andrews University), Severine Picard (Progressive Policies), Sol Picciotto (BEPS Monitoring Group, Tax Justice Network senior adviser), Kerrie Sadiq (Queensland University of Technology, Tax Justice Network senior adviser), Toby Sanger (formerly of Canadians for Tax Fairness), Nick Shaxson (Balanced Economy Project), Christoph Trautvetter (Tax Justice Germany), Jason Ward (CICTAR), Attiya Waris (UN Independent Expert on foreign debt, other international financial obligations, and human rights; Professor, University of Nairobi; Tax Justice Network senior adviser), Francis Weyzig (BEPS Monitoring Group), Ishmael Zulu (TJN-Africa).

Pour le soutien financier du projet Justice Fiscale: État des Lieux et les supports techniques sous-jacents, depuis 2020, nous remercions vivement: Norad; Public Services International (PSI); Friedrich-Ebert-Stiftung (FES); and the European Union (in relation to the results of the Financial Secrecy Index and Corporate Tax Haven Index, which benefitted from funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 727145, COFFERS and grant agreement No 101022004, TRACE).

Sommaire

Correction - 23 août 2023	5
Préface	7
1 Résumé	10
1.1 Révolution démocratique	10
1.2 Dernière estimation annuelle des pertes fiscales	11
1.3 L’abus de l’impôt sur les sociétés	12
1.4 Les abus fiscaux liés à la finance offshore	13
1.5 Recommandations politiques	13
2 D’un coup d’œil	14
3 Introduction	16
3.1 La lutte pour le leadership fiscal mondial	17
3.2 L’impôt est un superpouvoir social	18
3.3 Une décennie perdue à l’OCDE - et un siècle perdu	19
3.4 Une nouvelle décennie à l’ONU	23
4 L’abus à l’impôt sur les sociétés	26
4.1 Résultats	28
4.2 Les pays de l’OCDE qui fixent des règles sont responsables de la majorité des pertes fiscales des entreprises au niveau mondial	31
4.2.1 Le “second empire” britannique est responsable de plus d’un quart de la perte mondiale d’impôt sur les sociétés	31
4.2.2 “L’axe de l’évasion fiscale” est responsable de plus de la moitié des pertes fiscales subies par les entreprises dans le monde	33
4.3 Méthodologie	33
5 Les abus fiscaux liés à la finance offshore	46
5.1 Résultats	46
5.2 Les pays de l’OCDE sont responsables de la majeure partie des pertes fiscales mondiales dues à la richesse offshore	47
5.3 Méthodologie	48
6 Conclusion	63
Justice fiscale : état des lieux - Calendrier	65
Annexe	69

Correction - 23 août 2023

À la suite d'une erreur de codage, certaines données relatives à dix petites juridictions ont été omises dans le décompte du rapport sur les pertes fiscales résultant d'abus fiscaux à l'échelle mondiale. Il s'agit d'Anguilla, des îles Cook, de Guernesey, de Gibraltar, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de Jersey, de Saint-Martin, de Taïwan et de Wallis-et-Fortuna. Les estimations des pertes fiscales subies ou infligées par ces juridictions sont généralement faibles par rapport à d'autres pays. Les dépendances britanniques Gibraltar, Guernesey et Jersey font exception.

Cette version mise à jour du rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale 2023 a été corrigée pour inclure les données omises pour ces juridictions. La correction se traduit par les changements clés suivants dans le rapport:

- L'estimation du rapport sur les pertes fiscales totales subies chaque année par les pays du monde entier augmente de 1,7 %, passant de 472 milliards de dollars US, comme indiqué précédemment, à 480 milliards de dollars US.
- Sur cette perte de 480 milliards de dollars, 311 milliards ont été perdus à cause de l'abus de l'impôt sur les sociétés (contre 301 milliards précédemment) et 169 milliards ont été perdus à cause de l'évasion fiscale à l'étranger (contre 171 milliards initialement).
- L'augmentation des pertes fiscales annuelles accroît également le montant de l'impôt que les pays perdront au profit des paradis fiscaux au cours de la prochaine décennie, qui passera de 4 700 milliards de dollars à 4 800 milliards de dollars.
- La correction des chiffres pour Gibraltar, Guernesey et Jersey a permis de mettre à jour les chiffres pour certains groupes de pays mentionnés dans le rapport:
 - Les pertes fiscales imposées par le Royaume-Uni et son "second empire", un réseau de paradis fiscaux britanniques composé de dépendances de la Couronne comme Jersey et de territoires d'outre-mer comme les îles Caïmans, sont passées de 157 milliards de dollars US par an, comme indiqué précédemment, à 169 milliards de dollars US par an. Cela signifie que le Royaume-Uni et son deuxième empire sont responsables de 35 %, au lieu de 33 % comme indiqué

précédemment, des pertes fiscales globales subies par les pays du monde entier.

- Les pertes fiscales imposées par "l'axe de l'évasion", qui comprend le Royaume-Uni et son "second empire" ainsi que le Luxembourg, la Suisse et les Pays-Bas, sont passées de 263 milliards de dollars par an à 274 milliards de dollars par an. Cela signifie que l'"axe de l'évasion" est responsable de 57 %, et non de 56 % comme indiqué précédemment, des pertes fiscales globales subies par les pays du monde entier.
- Les pertes fiscales imposées par les membres de l'OCDE et leurs dépendances sont passées de 365 milliards de dollars par an à 374 milliards de dollars par an. Cela signifie que les membres de l'OCDE et leurs dépendances sont responsables de 78 %, au lieu de 77 % comme indiqué précédemment, des pertes fiscales globales subies par les pays du monde entier.

Plus de détails sur la correction sont disponibles [ici](#).

Nous regrettons cette erreur et nous en excusons. Le rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale est utilisé par les gouvernements, les chercheurs, les militants et les journalistes du monde entier pour aider à comprendre les abus fiscaux dans le monde et à y remédier. C'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Nous avons depuis longtemps pour politique d'être transparents sur nos recherches, y compris lorsque nous commettons une erreur. Nous procédons à de multiples vérifications dans le cadre du processus de recherche et de publication, mais une erreur occasionnelle reste bien entendu possible. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel de corriger rapidement et publiquement toute erreur.

Préface

Nous oublions parfois le rôle vital que joue la fiscalité dans nos sociétés. Nous nous préoccupons de l'alimentation, du logement, de la sécurité et de la santé. Nous nous inquiétons de l'argent, surtout lorsque l'inflation rend les choses plus difficiles. Et nous sommes frustrés lorsque les grandes entreprises et les riches se dérobent à leurs responsabilités. Nous nous demandons si nous sommes les seuls à payer des impôts.

Ce que nous risquons de perdre de vue, c'est que l'impôt est la seule source de revenus durable pour des États indépendants et souverains. Le meilleur moyen de financer les services publics universels, y compris la santé et l'éducation. Un outil essentiel pour lutter contre les inégalités. Et le ciment du contrat social, qui constitue un lien essentiel entre les citoyens et des gouvernements représentatifs et responsables.

Si l'impôt peut être négligé, voire mal aimé, il est en réalité notre super-pouvoir social. L'impôt nous permet de choisir d'organiser nos communautés, au niveau local et national, afin que nous puissions tous vivre mieux, ensemble.

Mais un obstacle fondamental est la facilité avec laquelle les élites puissantes s'affranchissent de leurs obligations sociales, de leurs responsabilités envers les sociétés dont elles font partie et dont elles profitent. Cela prend surtout la forme d'une séparation entre les revenus imposables et les actifs et activités sous-jacents. Les bénéfices réalisés dans un pays sont déclarés dans un autre. La richesse personnelle est détenue par l'intermédiaire d'entités offshore, souvent secrètement.

Pour comprendre l'ampleur et l'urgence de ces menaces, les rapports sur l'état de la justice fiscale s'appuient sur les meilleures données disponibles, avec des méthodologies rigoureusement examinées, afin de fournir l'image la plus claire possible de l'abus fiscal transfrontalier. En d'autres termes, le rapport que vous lisez fournit notre meilleure estimation actuelle des avantages potentiels d'une reprogrammation de nos systèmes fiscaux pour mettre fin aux abus.

Ce n'est qu'en élaborant conjointement les règles internationales qui régissent la fiscalité et la réglementation financière que chaque pays pourra retrouver la capacité de fixer ses propres impôts. Depuis le dernier rapport sur l'état de la justice fiscale en 2022, le monde a fait un grand pas dans la bonne direction.

À la suite des travaux du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (le Groupe MBEKI) et du Groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité pour la réalisation de l'agenda 2030 (le Groupe FACTI), le Groupe Afrique a présenté une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies. Cette résolution, qui lance des discussions intergouvernementales en vue d'une convention fiscale des Nations unies, a été adoptée par un consensus mondial unanime.

Les principales institutions africaines, notamment le Groupe Mbeki, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, s'emploient à présent à mettre à jour les positions politiques communes de l'Afrique, afin de les intégrer dans les négociations. Les gouvernements de la Colombie, du Brésil et du Chili ont organisé un processus latino-américain et caribéen afin d'examiner les positions régionales et le défi mondial. Le Parlement européen a adopté une résolution saluant le leadership du Groupe Afrique aux Nations unies et appelant l'Union européenne et chacun de ses États membres à soutenir la négociation d'une convention fiscale des Nations unies.

En septembre, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, publiera un rapport évaluant les options pour un nouveau cadre de coopération fiscale internationale sous les auspices des Nations unies. Les États membres tiendront un débat spécial lors de la nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations unies et devraient ensuite proposer une résolution pour entamer des négociations formelles.

Ces négociations offrent la possibilité, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, de mettre en place un organisme fiscal mondial. Cela pourrait enfin permettre aux États de se protéger contre les abus fiscaux transfrontaliers et de fixer leurs propres règles fiscales, en toute souveraineté. Cela nous permettrait à tous de bénéficier du super pouvoir social de l'impôt : lever des fonds pour financer des services publics inclusifs, mettre fin aux inégalités qui marquent nos sociétés, et renforcer les liens de la représentation politique et de la responsabilité gouvernementale.

Saisissons cette occasion, dans tous les pays et toutes les régions du monde, car nous subissons tous les coûts de l'abus fiscal. Exigeons de nos gouvernements qu'ils s'engagent à ouvrir des négociations afin de tenir la promesse de justice fiscale.



Hon. Irene Ovonji-Odida

Président, Tax Justice Network

Commissaire, Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (ICRICT)

Membre, Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique

Membre, Groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité pour la réalisation de l'Agenda 2030 (the FACTI Panel)

1. Résumé

1.1 Révolution démocratique

Nous sommes à l'aube d'une révolution démocratique mondiale en matière de fiscalité.

Cette année, les pays du monde entier pourraient avoir la chance d'avoir enfin leur mot à dire sur les règles fiscales mondiales qui ont un impact sur chacun d'entre nous. En novembre 2022, les pays réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies ont décidé à l'unanimité d'ouvrir la voie à des négociations visant à transférer la direction de la fiscalité mondiale de l'OCDE, un club de pays riches très attaché aux entreprises où les règles fiscales se sont décidées depuis 60 ans, vers les Nations Unies. En décembre prochain, les pays voteront pour ou contre l'ouverture de ces négociations.

Les pays voteront pour deux avenir très différents pour leurs populations, leurs économies et la planète que nous partageons tous.

Justice Fiscale: État des Lieux 2023 donne un aperçu de ce à quoi ces avenir peuvent ressembler. Poursuivant la tradition d'innovation de notre rapport sur l'État des lieux de la Justice Fiscale en matière de recherche sur les abus fiscaux, l'édition 2023 de notre rapport annuel modélise ce à quoi la prochaine décennie peut ressembler sous le leadership fiscal de l'OCDE et ce à quoi elle peut ressembler sous le leadership fiscal de l'ONU.

Tout se résume à un chiffre : 4 800 milliards de dollars américains. C'est le montant d'impôts que nous estimons que les entreprises et les particuliers fortunés éviteront et éluderont au cours de la prochaine décennie sous la direction actuelle de l'OCDE en matière de fiscalité. C'est ce que les pays ont à gagner en adoptant les normes de lutte contre les abus fiscaux auxquelles l'OCDE s'oppose depuis longtemps - des normes qui ne peuvent être obtenues que par le biais d'un processus démocratique au sein des Nations Unies.

En Décembre prochain, 4,8 billions de dollars américains de notre futur argent public seront mis sur la table. Cet argent nous appartient à tous, ainsi qu'au milliard d'âmes qui attendront de naître au cours de la prochaine décennie. Les pays ont un choix à faire : abandonner cet argent maintenant, et avec lui notre avenir, à la poignée de personnes les plus riches du monde, ou le réclamer, et avec lui un avenir où le pouvoir des entreprises et des milliardaires les plus

riches, comme les rois et les barons avant eux, est limité par la marche de la démocratie. Un avenir où la fiscalité est notre outil le plus puissant pour relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées et pour construire un monde plus juste, plus vert et plus inclusif.

1.2 Dernière estimation annuelle des pertes fiscales

Justice Fiscale: État des Lieux 2023 donne un aperçu de ce à quoi ces avenir peuvent ressembler. Poursuivant la tradition d'innovation de notre rapport sur l'État des lieux de la Justice Fiscale en matière de recherche sur les abus fiscaux, l'édition 2023 de notre rapport annuel modélise ce à quoi la prochaine décennie peut ressembler sous le leadership fiscal de l'OCDE et ce à quoi elle peut ressembler sous le leadership fiscal de l'ONU. 2023 est le dernier numéro de notre série annuelle qui, depuis 2020, fournit les premières statistiques complètes et quasi mondiales sur les pertes de recettes dues aux abus fiscaux transfrontaliers commis par les multinationales et par les particuliers qui dissimulent des actifs et des flux de revenus à l'étranger. Cette année, nous constatons des pertes fiscales annuelles de 480 milliards de dollars américains dans le monde entier.

Ce chiffre peut être compris comme les bénéfices potentiels *direct* de la mise en œuvre de la décision unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies d'entamer des discussions intergouvernementales sur un nouveau cadre international pour la coopération fiscale. Une convention fiscale des Nations Unies pourrait fixer des règles et des normes mondiales afin d'éliminer les possibilités d'abus fiscaux transfrontaliers. Les avantages *indirects*, selon les recherches du Fonds monétaire international et du Réseau pour la justice fiscale, sont susceptibles d'être au moins plusieurs fois plus importants que les avantages directs - parce que la fin des abus crée également l'espace politique pour les gouvernements de respecter un programme fiscal beaucoup plus progressif, tel que favorisé par les gens du monde entier.

En 2015, le monde s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable, y compris un objectif global de réduction des flux financiers illicites, dont l'abus fiscal transfrontalier est la composante la plus importante. La fiscalité a été identifiée comme le principal moyen de mise en œuvre de l'ensemble du cadre. Mais l'absence d'un organisme mondial chargé d'établir des règles et des normes a permis aux abus fiscaux transfrontaliers de se développer et de prospérer.

Si les dernières estimations devaient se maintenir - sans croissance supplémentaire, mais aussi sans progrès pour les réduire - tout au long de la prochaine décennie, y compris la date butoir de 2030 fixée par les objectifs de développement durable, les pertes mondiales globales s'élèveraient à 4,8 billions de dollars américains.

Les pertes les plus importantes en termes absolus sont systématiquement supportées par les grandes économies et les pays à revenu élevé. Les pays à faible revenu, cependant, subissent de loin les pertes les plus importantes lorsqu'on les considère en tant que part des recettes fiscales actuelles ou des dépenses actuelles pour les services publics vitaux tels que la santé et l'éducation. Dans tous les pays, quel que soit le niveau de revenu, ce sont ceux qui se trouvent déjà les plus marginalisés économiquement et socialement qui en feront les frais.

Pour mettre fin aux abus fiscaux transfrontaliers, il est essentiel de mettre en œuvre une convention fiscale des Nations Unies et de créer un organisme fiscal mondial sous les auspices de l'ONU. Les citoyens de tous les pays devraient être responsabilisés, les gouvernements étant de plus en plus en mesure d'exercer leur pouvoir souverain afin que la fiscalité puisse jouer son rôle central de superpuissance sociale.

1.3 L'abus de l'impôt sur les sociétés

L'abus fiscal sur les sociétés transfrontalières reste la principale composante des pertes fiscales mondiales. Les entreprises multinationales sont responsables d'environ un tiers de la production économique mondiale, de la moitié des exportations mondiales et de près d'un quart de l'emploi mondial. Leur abus fiscal est un problème économique mondial de premier ordre, qui prive les gouvernements de recettes fiscales, accroît les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et fragilise les petites entreprises nationales qui génèrent la majorité des emplois.

Nous utilisons la troisième année de rapports agrégés pays par pays publiés avec un retard significatif par l'OCDE pour démontrer que les sociétés multinationales transfèrent chaque année des bénéfices d'une valeur de 1,15 billions de dollars américains dans des paradis fiscaux, ce qui fait perdre aux gouvernements du monde entier 311 milliards de dollars américains par an en recettes fiscales directes.

Il s'agit des pertes directes dues au décalage entre la localisation des bénéfices et celle de l'activité économique productive. Les pertes indirectes, ou coûts des retombées, surviennent lorsque les gouvernements réduisent les taux légaux et effectifs de l'impôt sur les sociétés pour compenser les pertes directes dues à l'abus de l'impôt sur les sociétés, en pensant à tort que cela attirera les investissements.

Les chercheurs du Fonds Monétaire International estiment qu'au niveau mondial, les pertes indirectes dues à l'abus de l'impôt sur les sociétés sont au moins trois fois plus importantes que les pertes directes. Un ajustement similaire impliquerait des pertes globales d'environ 1 000 milliards de dollars américains par an.

Le Royaume-Uni et ses territoires dépendants (le "second empire" britannique) sont responsables de 27 % des pertes liées à l'impôt sur les sociétés. L'"axe de l'évasion fiscale" (le Royaume-Uni et son deuxième empire, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse) est responsable de 52 % de ces pertes. Au total, les pays membres de l'OCDE et leurs dépendances représentent plus de 7 dollars sur 10 perdus.

1.4 Les abus fiscaux liés à la finance offshore

Le secret financier reste une caractéristique essentielle de la finance offshore - et tout est "offshore" pour le reste du monde. Les juridictions du secret, c'est-à-dire les pays qui offrent aux non-résidents la possibilité de dissimuler leur identité et leur fortune à l'État de droit, ne sont pas dirigées par de petites îles bordées de palmiers, mais par de grandes économies. Les États-Unis sont en tête de l'Indice d'Opacité Financière 2022, suivis par la Suisse.¹

L'opacité financière permet aux particuliers d'abuser de leurs responsabilités fiscales dans leur pays, mais pas seulement. L'opacité fait possible le financement du terrorisme, mais aussi permet de blanchir les produits de la criminalité, ce qui permet aux cartels de la drogue d'être bancables et à la traite des êtres humains d'être rentable. Et tout comme l'opacité est fondamentale pour contourner l'impôt, elle est également essentielle pour échapper aux sanctions internationales.

Cette année, nous avons pris la décision d'aligner nos estimations des abus fiscaux sur les sociétés et sur les sociétés offshore, de sorte que les deux se réfèrent à la même année de données d'origine. La contrainte contraignante est le retard pris par l'OCDE dans la publication des données agrégées pays par pays. Nous avons donc décidé à contrecœur de nous aligner sur ce retard et de (re)publier les estimations des abus fiscaux offshore pour l'année des dernières données disponibles de l'OCDE, soit 2018.

Le monde perd 169 milliards de dollars américains par an à cause de l'évasion fiscale offshore liée à la seule richesse financière. Le Royaume-Uni et son deuxième empire sont responsables de 50 % de cette perte. L'axe de l'évitement fiscal est responsable de 66 % de cette perte. Au total, les pays membres de l'OCDE et leurs dépendances représentent plus de 9 dollars sur 10 perdus.

1.5 Recommandations politiques

Justice Fiscale: État des Lieux 2023 se concentre sur une seule recommandation globale : voter pour la démocratie en décembre prochain.

¹Tax Justice Network. *Financial Secrecy Index 2022*. May 2022. URL: <https://fsi.taxjustice.net/> (visited on 21/09/2022).

Nous restons attachés aux propositions relatives à l'impôt sur les bénéfices excédentaires et à l'impôt sur la fortune. Mais la priorité absolue aujourd'hui, parmi les trois recommandations permanentes de l'État de la justice fiscale, doit être de poursuivre sans relâche l'opportunité d'une réforme globale de l'architecture fiscale internationale.

Les États membres des Nations Unies ont convenu fin 2022, par consensus unanime, d'entamer des discussions intergouvernementales sur une convention fiscale des Nations Unies, qui pourrait fixer des normes puissantes et établir un organe mondial inclusif pour l'établissement de règles fiscales sous les auspices des Nations Unies.

Cette convention comblerait enfin la principale lacune de la gouvernance fiscale internationale et offrirait la possibilité de convenir de normes et de règles qui mettraient un terme à la grande majorité des abus fiscaux transfrontaliers, en rendant une grande partie de leur souveraineté aux pays du monde entier et en rétablissant la possibilité d'une imposition progressive des bénéfices, des revenus et de la richesse afin de contribuer pleinement à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

En 2023, le défi consistera à s'assurer que les lobbyistes encourageant l'abus fiscal - y compris les grandes entreprises multinationales et les professionnels qui les soutiennent, des banques aux cabinets d'avocats et de comptables - ne soient pas en mesure de faire dérailler le processus. Le Secrétaire général des Nations Unies présentera son rapport sur les options possibles avant un débat à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, puis une résolution visant à entamer des négociations formelles est attendue, avec un vote final probable en décembre.

Une fois de plus, ce rapport confirme de manière évidente que ce sont les pays membres de l'OCDE qui subissent les pertes de revenus les plus importantes en raison des pratiques fiscales transfrontalières abusives. Cependant, il est préoccupant de constater que de nombreux gouvernements de ces pays, sous l'influence de pressions intenses, ont continuellement bloqué les progrès au sein des Nations Unies, au détriment même de leur propre population. Il devient impératif d'exposer publiquement ces gouvernements et de les remettre en question avant les discussions à l'ONU. Cela permettrait de s'assurer que les responsables des abus fiscaux ne puissent pas entraver une réponse mondiale efficace.

D'un coup d'oeil

Au cours des dix prochaines années, les pays perdront

4,8 mille milliards de dollars dans les paradis fiscaux

Cela équivaut à la perte d'une année de dépenses mondiales en matière de santé publique, au cours des dix prochaines années



Sur les 480 milliards de dollars perdus chaque année...



Sur les 480 milliards de dollars perdus chaque année...

311 milliards de dollars sont perdus en raison de l'abus transfrontalier de l'impôt sur les sociétés par les multinationales

169 milliards de dollars sont perdus en raison de l'évasion fiscale à l'étranger des personnes fortunées

Les pays à revenus élevés perdent plus d'impôts en termes absolus, mais leurs pertes fiscales sont moindres en pourcentage de leur budget



433 milliards de dollars
9% des budgets de santé publique

Les pays à faible revenu perdent moins d'impôts en termes absolus, mais leurs pertes représentent une part beaucoup plus importante de leurs budgets publics



47 milliards de dollars
49% des budgets de santé publique

La plupart des abus fiscaux au niveau mondial sont rendus possibles par une réglementation abusive dans les pays riches, et non dans les îles bordées de palmiers.

78% dus aux pays riches de l'OCDE et à leurs dépendances

Le petit club des pays riches de l'OCDE a décidé des règles fiscales mondiales pour le reste du monde au cours des soixante dernières années - et bloque la réforme fiscale.

Mais il y a une autre solution



Au cours de cette année, les pays voteront à l'ONU sur la question de savoir s'il convient de transférer de l'OCDE à l'ONU le pouvoir de décision en matière de fiscalité mondiale

L'adoption démocratique des règles fiscales de l'ONU peut permettre d'éliminer enfin les abus fiscaux au niveau mondial et de récupérer les 4,8 billions de dollars que les pays perdront au profit des paradis fiscaux au cours des dix prochaines années

3. Introduction

Bienvenue au rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023, la quatrième édition de cette série annuelle. Ce rapport fournit des estimations des pertes fiscales subies par chaque pays en raison des abus fiscaux transfrontaliers commis par des multinationales et par des particuliers dissimulant des richesses à l'étranger. Les pertes fiscales imposées par chaque pays au reste du monde sont également détaillées.

Dans l'ensemble, nous constatons que les pays du monde entier perdent 480 milliards de dollars US d'impôts par an en raison de l'abus fiscal au niveau mondial.

Plus positivement, les 480 milliards de dollars américains que les pays perdent chaque année peuvent être directement récupérés grâce à la négociation d'une convention fiscale des Nations Unies bien conçue. Les gains indirects implicites - résultant du rétablissement du potentiel d'une fiscalité efficace et progressive dans tous les pays du monde - sont bien plus importants.

Tout le monde se lamente sur le fait qu'il manque des milliers de milliards de dollars au monde pour atteindre les objectifs de développement durable - l'ensemble des objectifs prioritaires convenus au niveau mondial pour le progrès de l'humanité d'ici 2030. Mais en supposant que les coûts de l'abus fiscal restent constants, ils atteindraient en 10 ans un total de 4,8 billions de dollars américains.

Aujourd'hui, sous l'impulsion du Groupe Afrique aux Nations Unies, il existe un consensus unanime parmi les États membres pour explorer un cadre international de coopération fiscale à l'ONU. Les propositions visant à établir une convention fiscale de l'ONU offrent la perspective de créer des normes puissantes pour lutter contre les abus fiscaux, ainsi qu'un organe mondial chargé d'établir les règles fiscales, ouvert à tous sous les auspices des Nations Unies.

Les chapitres suivants présentent la méthodologie, les principaux résultats et les estimations par pays. Nous examinons ici le contexte dans lequel s'inscrit l'opportunité qui s'offre aujourd'hui au monde: celle de réaliser réforme globale qui réduise considérablement les abus fiscaux et jette les bases pour une construction équitable des règles à l'avenir.

3.1 La lutte pour le leadership fiscal mondial

Au moment où nous rédigeons ce rapport, une lutte de pouvoir qui dure depuis des décennies pour le leadership des règles fiscales mondiales se déroule de manière spectaculaire. L'année 2023 marque une décennie depuis le début des tentatives repoussées et infructueuses de l'OCDE pour réformer l'architecture fiscale internationale. En 2023, les pays ont consacré une énergie sans précédent à l'élaboration d'un consensus régional et de positions communes de négociation en prévision d'un vote attendu à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le courant de l'année pour décider enfin le lancement des négociations sur le nouveau rôle l'ONU dans fiscalité mondiale. Ce nouveau rôle permettrait à l'ONU de prendre la relève de l'OCDE, qui règne depuis soixante ans, et de créer enfin une fenêtre politique viable pour mettre en œuvre des réformes fiscales auxquelles l'OCDE résiste depuis longtemps. En même temps, des pays comme le Nigeria, l'Inde, la Colombie et l'Australie explorent déjà diverses voies pour aller plus vite et adopter unilatéralement des normes fiscales solides qui vont au-delà du consensus établi de longue date au sein de l'OCDE.

Le rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale est inextricablement lié à l'histoire de cette lutte. La première édition du rapport en 2020 n'a été possible qu'après la publication par l'OCDE de données agrégées pays par pays, attendue depuis longtemps. Ces données ont permis pour la première fois de mesurer les pertes fiscales directes des pays face aux abus fiscaux transfrontaliers des sociétés, ce qui a ensuite contribué à renforcer l'élan en faveur d'une réforme fiscale mondiale. Toutefois, la disponibilité de ces données n'a été rendue possible qu'après de nombreuses années de plaidoyer de la part du mouvement pour la justice fiscale. Dès 2003, le Tax Justice Network a publié le premier modèle mondial de déclaration pays par pays. Ensuite, en 2013, sous la pression exercée par le G20, l'OCDE a été contrainte de commencer à collecter ces données (qui ont par la suite été partiellement publiées), malgré son opposition de longue date.

En 2022, l'OCDE n'a pas publié les données à temps. On suppose que ce retard est dû en grande partie aux pressions internes exercées par une poignée de membres de l'OCDE s'opposant à cette mesure de transparence. Le retard de plusieurs mois dans la publication des données signifiait que l'édition 2022 du rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale n'était pas en mesure de fournir des estimations annuelles actualisées des pertes fiscales résultant des abus fiscaux transfrontaliers des sociétés. À la place, l'édition 2022 s'est concentrée sur ce qui pourrait être réalisé si la déclaration publique pays par pays était exploitée au maximum de son potentiel, sans être affaiblie par l'OCDE : 1 dollar sur 4 d'impôt sur les sociétés perdu au profit des paradis fiscaux pourrait être évité en rendant publiques les données de déclaration pays par pays des entreprises.

Cette brève histoire du rapport sur l'État des Lieux de la Justice Fiscale est en quelque sorte un microcosme des conflits autour du développement de normes

fiscales mondiales. Jusqu'à présent sous l'égide de l'OCDE, ces développements ont été largement caractérisés par des retards, des résistances et des échecs dans la mise en évidence et la réduction des abus fiscaux mondiaux.

Néanmoins, l'édition de cette année du rapport a une fois de plus un rôle modeste mais nécessaire à jouer dans la lutte pour une meilleure gouvernance fiscale mondiale.

En préparation du vote attendu cet hiver à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'ouverture de négociations sur le leadership fiscal des Nations Unies, l'édition 2023 du rapport sur l'État des Lieux de la Justice Fiscale examine les deux résultats potentiels de ce vote dans 10 ans : une autre décennie de leadership de l'OCDE contre une décennie de nouveau leadership des Nations Unies.

Nos conclusions se résument à un chiffre : la démocratisation des règles fiscales mondiales au sein de l'ONU peut permettre aux pays de s'enrichir de 4 800 milliards de dollars de recettes fiscales au cours des dix prochaines années - des recettes qui, autrement, seraient confisquées par les paradis fiscaux.

3.2 L'impôt est un superpouvoir social

Les pays et les juridictions qui facilitent les abus fiscaux à l'échelle mondiale au détriment des autres ne volent pas seulement l'argent de leurs voisins, ils privent également les sociétés de la perspective d'un plus grand bien-être, de la possibilité de prospérer et de la capacité de prendre soin les uns des autres. L'importance de la fiscalité pour nos sociétés est telle que l'abus fiscal mondial est véritablement antisocial au sens le plus fondamental du terme.

L'impôt est un superpouvoir social. Il génère des revenus qui servent à financer les services publics et, plus largement, l'efficacité des États. L'impôt constitue le principal moyen de redistribution permettant d'éliminer les inégalités préjudiciables. L'impôt est le ciment du contrat social, qui sous-tend une représentation politique inclusive. Une fiscalité efficace est également nécessaire pour corriger le prix des pratiques socialement préjudiciables, qu'il s'agisse des émissions de carbone ou des ventes de tabac.

Ensemble, ces facteurs rendent la fiscalité cruciale pour décider comment organiser la vie en société - plutôt que de vivre seuls des vies méchantes, courtes et brutales. La justice fiscale permet de créer des États bien financés qui répondent aux besoins de tous, notamment en soutenant la culture du soin qui est vitale à la fois pour des sociétés florissantes et pour une planète durable.

L'abus fiscal menace directement cet objectif. Si les grandes entreprises et les plus riches foyers peuvent simplement se soustraire à leurs responsabilités, les pertes de recettes directes que nous estimons ici ne représentent qu'une fraction des dommages causés. La perte de services publics entraîne des coûts disproportionnés pour les femmes et d'autres groupes marginalisés, ce qui

aggrave les inégalités qui se superposent et auxquelles ils sont confrontés. La pression exercée pour une “course vers le bas” des taux d'imposition, dans une tentative vouée à l'échec de limiter les incitations aux abus fiscaux, réduit encore les possibilités de mobilisation de recettes et de redistribution progressive. De même, cela compromet la capacité à cibler efficacement la consommation de tabac, les émissions de carbone et d'autres comportements socialement coûteux.

Le quatrième “R” de la fiscalité, la représentation politique, pourrait bien être le plus gravement touché. Si les recettes, la redistribution et la refonte des prix (les trois premiers “R”) sont des avantages plus immédiatement évidents, les faits montrent que l'impôt est également l'une des seules variables systématiquement associées à une meilleure gouvernance - avec une représentation politique plus responsable, moins corrompue et plus inclusive. Ceux qui facilitent l'abus fiscal ailleurs érodent la souveraineté des États dans l'intérêt de leur population et sapent le contrat social.

La responsabilité ultime repose cependant sur les échecs des règles fiscales internationales. Alors que des organismes tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Organisation Mondiale du Commerce fournissent des structures largement inclusives pour la prise de décisions dans divers domaines où la coopération internationale est nécessaire, il n'y a jamais eu d'organisme équivalent pour la fiscalité - en dépit de son importance cruciale pour la souveraineté et l'existence des États.

3.3 Une décennie perdue à l'OCDE - et un siècle perdu

Pendant dix ans, les efforts nationaux visant à lutter contre l'abus fiscal mondial rampant ont été bloqués alors que les pays attendaient des progrès au sein de l'OCDE. Ce processus a aujourd'hui perdu la majeure partie de son ambition initiale et il semble de plus en plus improbable qu'il aboutisse à quelque niveau que ce soit. Les critiques sur les échecs pratiques ont été rejointes par des plaintes de plus en plus vives sur l'injustice d'un club de pays riches qui fixe les règles fiscales pour le monde entier. Cette pratique remonte non pas à une décennie, mais à un siècle.

Les premiers efforts multilatéraux ont été déployés par la Société des Nations (SDN) dans les années 1920 et 1930. Cet organisme était largement composé de représentants des puissances impériales, et ils se sont attelés à convenir des règles fiscales pour résoudre les questions de plus en plus complexes de la fiscalité entre leurs empires et à l'intérieur d'eux, avec un fort lobbying des entreprises dès le départ.

Les Nations Unies, dont la composition s'est élargie à un nombre croissant d'anciennes colonies, ont repris le flambeau de la SDN dès sa création et, dans les années 1950, explorant toute une série de mesures de coopération fiscale. Cependant, plutôt que de voir se développer une réglementation fiscale globale au sein des Nations Unies, un groupe d'États d'Europe occidentale et d'Amérique

du Nord a créé l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) afin de maintenir son influence disproportionnée sur des questions clés, notamment la fiscalité internationale.

Au fil des années, de nombreux efforts ont été déployés pour lutter contre cette injustice, généralement menés par le groupe de pays G77. Chaque tentative d'accord sur la réglementation ou la taxation des entreprises multinationales dans un cadre global a été repoussée par le noyau dur des pays membres de l'OCDE.

Ce n'est qu'avec le processus contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS, 2013-2015), mandaté par le G20, que la pression pour permettre une participation significative des non-membres de l'OCDE s'est faite sentir. Il a été convenu que les pays pourraient devenir membres d'un nouveau "cadre inclusif" de l'OCDE et participer ainsi à l'élaboration des règles futures.

Cela s'est accompagné de la condition contraignante selon laquelle les pays devaient adopter le Plan d'action BEPS, sans avoir eu leur mot à dire - ce qui explique peut-être pourquoi plus d'un tiers des pays l'ont refusé. En outre, de nombreux membres de l'OCDE étaient optimistes et pensaient qu'aucun autre processus d'établissement de règles ne serait nécessaire dans un avenir prévisible, car le Plan BEPS avait tenu ses promesses - et le Cadre inclusif n'aurait donc pas eu grand-chose à faire.

D'autres voix, y compris au sein du mouvement pour la justice fiscale, ont noté que le plan d'action BEPS avait au mieux apporté une réponse fragmentée à un problème systémique. Il était clair qu'une réforme beaucoup plus complète serait nécessaire pour atteindre l'objectif unique du G20 : réduire le décalage entre la localisation de l'activité économique réelle des multinationales et le lieu où elles déclarent leurs bénéfices à des fins fiscales. En d'autres termes, réduire les pertes fiscales découlant du transfert des bénéfices des sociétés multinationales vers des paradis fiscaux.

En 2018, même les plus ardents défenseurs du Plan BEPS ont admis qu'une réforme beaucoup plus complète était nécessaire. Les autorités fiscales voyaient en temps réel le schéma visible dans les données agrégées de déclaration pays par pays - données qui n'ont été rendues publiques que récemment par l'OCDE et portées à l'attention des organes de presse et du public par notre rapport sur l'État des Lieux de la Justice Fiscale. Plus précisément, l'introduction du Plan d'action BEPS après 2015 n'a pas été suivie pas une réduction des abus de l'impôt sur les sociétés.

L'introduction de ce reporting pays par pays reste l'héritage le plus précieux du processus BEPS, nonobstant la mauvaise gestion par l'OCDE de cet important bien public mondial que nous avons détaillé dans le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2022 et la lettre d'accompagnement adressée aux gouvernements du G20. Cette transparence partielle sert de base aux estimations des abus fiscaux

sur les sociétés présentés ici, que nous estimons, malgré les limites des données, être l'évaluation la plus complète et robuste possible au niveau des pays.

En janvier 2019, le Cadre inclusif s'est réuni avec pour mission d'"aller au-delà" des prix de pleine concurrence - la base des règles fiscales internationales depuis les décisions prises par la Société des Nations dans les années 1920 et 1930. Le deuxième processus BEPS devait aboutir à une réforme globale, y compris la possibilité de passer du principe de pleine concurrence à une approche fiscale unitaire.

En bref, l'approche de pleine concurrence tente de déterminer les prix "corrects" pour les transactions au sein d'un groupe multinational, de sorte que chaque filiale se retrouve avec le montant "correct" de bénéfices imposables. Cette approche suppose que les filiales d'un groupe commercent entre elles comme s'il s'agissait d'entreprises indépendantes sur le marché et qu'elles ne manipulent pas leurs transactions entre elles pour avantager le groupe au détriment d'une ou plusieurs filiales. Cette hypothèse s'est révélée fautive. Dans la pratique, la manipulation rampante en faveur du groupe multinational est la pierre angulaire de l'abus fiscal mondial, avec peu ou pas d'inquiétude quant à l'exactitude des bénéfices déclarés par une filiale donnée.

L'approche fiscale unitaire reconnaît au contraire que les multinationales maximisent leurs bénéfices non pas dans les filiales individuelles, mais au niveau de l'ensemble du groupe. Il en découle que les bénéfices du groupe devraient être répartis entre les juridictions où le groupe opère, en fonction d'une mesure de la répartition de son activité réelle. Par exemple, si un groupe multinational réalise 10 % de ses ventes et emploie 10 % de ses salariés dans un pays donné, ce pays pourrait imposer 10 % des bénéfices du groupe.

L'année 2019 a été marquée par un grand optimisme. Le processus de réforme prévoyait deux "piliers". Le premier pilier introduirait une approche fiscale unitaire, rendant pratiquement impossible le transfert de bénéfices devenu endémique en vertu du principe de pleine concurrence. Le second pilier introduirait un taux d'imposition effectif minimum, de sorte que l'incitation au transfert de bénéfices serait largement éliminée - tout comme la persistente et hautement préjudiciable course vers le bas dans les taux d'imposition.

Le Cadre inclusif a rapidement adopté un plan de travail pour que le secrétariat de l'OCDE évalue trois propositions pour le premier pilier. Parmi celles-ci figurait une proposition du groupe G-24 qui aurait adopté une approche unitaire globale, mettant fin à l'utilisation du principe de pleine concurrence, largement considéré comme inadapté.

Malheureusement, en l'espace de quelques mois, l'optimisme s'est évanoui. Le secrétariat n'a pas fourni d'évaluation et a préféré présenter une proposition différente basée sur des négociations franco-américaines entièrement privées - laissant l'approche de pleine concurrence largement en place. Le message adressé au Cadre inclusif était clair : vos décisions ne lieront pas le secrétariat et vos opinions ne façonneront pas le processus.

Mais même la proposition franco-américaine est dans l'impasse. Alors que le processus a traîné en longueur - malgré une date de livraison prévue en 2020 - l'OCDE s'est montrée, au-delà de tout doute, à la fois inefficace et excluante. En juin 2023, le monde attend toujours que l'OCDE publie les instruments multilatéraux qu'elle propose pour mettre fin aux abus fiscaux dans le monde. Et même aujourd'hui, il est déjà clair que de nombreux pays - probablement la plupart - ne mettront pas en œuvre les deux "piliers" de la proposition, si jamais ils sont publiés.

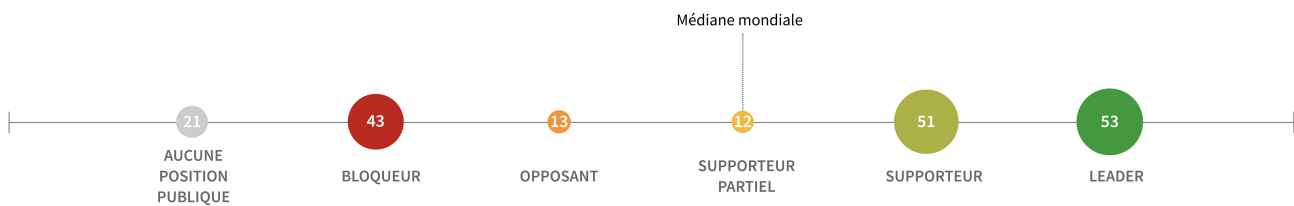
Mais supposons, contre toute attente, dans le scénario le plus optimiste possible, que les propositions de l'OCDE soient finalisées, universellement adoptées et pleinement mises en œuvre. Nous ne verrions qu'une légère réduction de l'ampleur des abus fiscaux mondial, en raison de la perte dramatique d'ambition de l'OCDE. Et même cette petite entaille est elle-même très incertaine, étant donné la grande complexité des propositions. Les pays qui s'engageraient devraient se lier les mains, accepter une perte continue de souveraineté et renoncer à toute une série de mesures unilatérales qui garantissent des revenus - en échange de ces avantages inconnus et précaires.

L'écart entre la rhétorique et la réalité de son "Cadre inclusif" a été tout aussi préjudiciable à la réputation de l'OCDE. Alors que les pays non-membres de l'OCDE et une série de territoires dépendants du Royaume-Uni ont été accueillis avec la promesse d'une pleine participation à la prise de décision, la réalité est loin d'être à la hauteur. Sans processus de vote (au sens littéral) et sans transparence ni responsabilité effective des gouvernements envers leurs parties prenantes ultimes - c'est-à-dire les sociétés nationales - l'OCDE a été critiquée de tous côtés. Les allégations de coercition à l'encontre des pays à faible revenu sont monnaie courante, tandis que de nombreux membres de l'OCDE ont été consternés par la capacité apparente d'une poignée de lobbyistes et de paradis fiscaux pour entreprises, dont l'Irlande, à diluer l'ambition des réformes même après qu'un "consensus" apparent ait été déclaré.

Les citoyens des pays membres de l'OCDE ne sont pas bien servis par cette mascarade, bien au contraire. Nous constatons que les pays de l'OCDE sont de loin ceux qui perdent le plus de recettes fiscales, soit 384 milliards de dollars par an. Les gouvernements insistent sur le fait qu'ils sont incapables de prendre des mesures progressistes tant que le processus de l'OCDE n'a pas abouti - mais il n'aboutira pas. L'horloge continue de tourner et les pertes dues aux abus fiscaux continuent de s'accumuler, tandis que les services publics souffrent, que les inégalités profondes ne sont pas remises en cause et que l'inflation aggrave les coûts humains.

Dans les pays à faible revenu, l'absence de souveraineté fiscale pour mener des politiques ambitieuses et progressives est peut-être plus familière. Ici, les coûts de l'échec de l'approche internationale sont bien plus élevés depuis bien plus longtemps, tout comme l'extraction de profits et d'actifs qui en résulte. Alors que les pertes de recettes fiscales des pays à revenu élevé s'élèvent en moyenne à 2,6

Figure 3.1. Positions des pays sur une convention fiscale de l'ONU



% de leurs recettes fiscales, ce chiffre est beaucoup plus élevé pour les pays à faible revenu : 6,8 % de leurs recettes fiscales.

Il n'est donc pas surprenant que ce soit le Groupe Afrique aux Nations Unies, soutenu par le groupe plus large du G77, qui ait pris l'initiative d'entamer des discussions intergouvernementales sur la convention fiscale des Nations Unies. Il n'est peut-être pas surprenant non plus que les objections de longue date des pays membres de l'OCDE aient été mises de côté dans le processus qui a abouti à un consensus unanime sur la résolution du Groupe Afrique en Novembre 2022.

Un certain nombre de pays membres de l'OCDE, dont les États-Unis et la Suisse, ont depuis lors fait part de leur intention de s'opposer aux négociations sur une convention fiscale des Nations Unies. Il est essentiel que cela ne fasse pas dérailler la position sans équivoque des membres de l'ONU de faire avancer les discussions intergouvernementales. Pour notre bien à tous - pour que nous puissions bénéficier des avantages sociaux d'une fiscalité efficace et juste - il est essentiel que nous continuions à progresser vers un organe efficace et ouvert à tous, chargé de fixer les règles et les normes fiscales, sous les auspices de l'ONU.

La figure 3.1 utilise les données du prochain *Tax Justice Network's Tax Justice Policy Tracker* - un outil en ligne qui suivra les progrès et les positions des pays sur les politiques clés en matière de justice fiscale - pour montrer les dernières informations sur les positions des pays sur une convention fiscale des Nations Unies. La grande majorité d'entre eux sont favorables, mais ceux qui sont actuellement identifiés comme des bloqueurs comprennent un certain nombre de pays puissants.

3.4 Une nouvelle décennie à l'ONU

La perspective d'une définition des règles fiscales à l'échelle mondiale n'a jamais été aussi proche - et avec elle, le potentiel d'éliminer les possibilités d'abus fiscal transfrontalier. Les demandes de certains pays de l'OCDE, selon lesquelles les Nations Unies ne devraient pas "dupliquer" les efforts existants, sonnent creux.

La convention fiscale des Nations Unies et l'organe fiscal mondial n'ont pas pour but de reproduire la nature exclusive de l'OCDE, ni son manque de transparence ou de responsabilité, ni, en fin de compte, son inefficacité. Les progrès réalisés

dans les domaines où l'OCDE a échoué et l'introduction d'un processus décisionnel inclusif donnant à chaque pays un rôle significatif ne constitueront pas une duplication, mais une révolution démocratique.

Les statistiques publiées dans le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 fournissent notre meilleure estimation des pertes de recettes annuelles, à l'échelle mondiale, dues à l'incapacité persistante de lutter contre les abus fiscaux transfrontaliers. Selon notre dernière estimation, les pertes fiscales annuelles des pays s'élèvent à un total de 480 milliards de dollars américains.

Une convention fiscale des Nations Unies offre la meilleure chance du siècle - en fait, la seule véritable chance du siècle - d'établir des règles et des normes globales pour mettre fin aux abus fiscaux transfrontaliers. Le transfert du leadership fiscal de l'OCDE à l'ONU pourrait donc générer des recettes considérables.

Nous estimons que les multinationales et les particuliers fortunés sous-payeront leurs impôts de 4 800 milliards de dollars américains au cours des dix prochaines années si l'on s'en tient à l'orientation actuelle de l'OCDE en matière de fiscalité, ce qui équivaut à la perte d'une année de dépenses publiques mondiales en matière de soins de santé. C'est ce que les pays ont à gagner en adoptant une convention fiscale des Nations Unies qui introduise les normes anti-abus fiscaux auxquelles l'OCDE s'oppose depuis longtemps.

Notre estimation suppose que le niveau actuel des pertes annuelles de recettes fiscales identifié dans ce rapport - 480 milliards de dollars par an - se maintiendrait en moyenne au cours des dix prochaines années sous l'égide de l'OCDE en matière de fiscalité. Cette hypothèse est basée sur le rythme de changement - ou plutôt l'absence de changement - dans l'architecture fiscale internationale au cours des dix dernières années dans le cadre des processus de réforme de l'OCDE. Tout indique que les résultats politiques retardés du processus de réforme BEPS 2.0 de l'OCDE, qui a maintenant pris huit ans, n'auront qu'un impact négligeable sur les niveaux actuels de pertes de recettes fiscales annuelles - et ce, si les politiques sont adoptées par tous les membres de l'OCDE, ce qui semble très improbable à ce stade. Le processus BEPS 2.0 fait suite au processus BEPS initial qui a duré deux ans, de 2013 à 2015. Le BEPS a eu un impact tellement insignifiant sur la réduction des pertes annuelles de recettes fiscales que le BEPS 2.0 a dû commencer presque immédiatement après la mise en œuvre du premier plan BEPS. Au total, entre 2013 et 2023, très peu de changements ont été apportés à l'architecture fiscale internationale qui ont eu un impact positif matériel sur les pertes de recettes fiscales annuelles des pays.

Notre estimation de la perte de 4,8 billions de dollars américains au cours des dix prochaines années est une estimation prudente pour trois raisons. Premièrement, la projection sur 10 ans est basée sur notre estimation des pertes fiscales actuelles, qui est très prudente, comme nous l'expliquons dans les chapitres suivants sur notre méthodologie. Deuxièmement, notre analyse est basée sur les données agrégées des déclarations pays par pays actuellement disponibles de

l'OCDE. Tous les membres de l'OCDE ne communiquent pas actuellement ces données, et les données excluent les déclarations du reste du monde. Cela signifie qu'une part importante des transferts de bénéfices effectués par les multinationales n'est pas prise en compte dans ces données et n'est donc pas représentée dans notre analyse. Troisièmement, les bénéfices des multinationales et les fortunes des ménages les plus riches ont continué à grimper en flèche et à battre des records ces dernières années. Les profits exceptionnels les plus récents n'ont pas été pris en compte dans les derniers rapports agrégés pays par pays publiés par l'OCDE, ce qui signifie que le niveau observé de transfert de bénéfices sur lequel repose notre analyse est probablement plus élevé dans la pratique. La capacité des multinationales et des milliardaires à continuer à extraire des richesses record malgré une série de crises mondiales, y compris la pandémie de Covid-19, les perturbations de l'approvisionnement, les pénuries d'énergie, l'inflation, la hausse du coût de la vie et les dommages climatiques, ne laisse guère supposer que cette tendance à l'augmentation des bénéfices et de la richesse diminuera prochainement. Cela signifie que les niveaux de transfert de bénéfices et de financement offshore continueront probablement à augmenter en ligne avec cette tendance d'extraction accrue de richesses, et pourraient donc produire des niveaux de pertes fiscales annuelles plus élevés que ceux estimés.

Pour toutes ces raisons, le montant des recettes fiscales que les pays risquent de perdre au cours des dix prochaines années sous l'égide de l'OCDE pourrait être supérieur à 4 800 milliards de dollars américains.

Il ne s'agit bien sûr que des pertes fiscales directes des pays. Les pertes fiscales indirectes des pays - qui, comme expliqué ci-dessus, sont les pertes fiscales qui découlent des pertes fiscales directes et sont estimées par le FMI comme étant au moins trois fois plus importantes que les pertes fiscales directes - peuvent potentiellement s'élever à plus de 14 000 milliards de dollars US.

Les pays doivent faire un choix lors de l'Assemblée générale des Nations Unies cet hiver : renoncer à la possibilité de perdre 4 800 milliards de dollars US d'argent public directement au profit de la poignée de personnes les plus riches du monde, ou saisir l'occasion de disposer des recettes dont nous avons besoin pour corriger les inégalités superposées, développer des services publics universels de haute qualité et investir dans les réponses urgentes à la crise climatique qui sont cruciales pour notre survie.

Le Secrétaire Général des Nations Unies présentera en septembre son rapport sur les possibilités de leadership fiscal de l'ONU. Ce rapport sera suivi d'un débat à l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours duquel les pays auront une occasion importante de prendre publiquement position en faveur du leadership fiscal des Nations Unies et de s'engager à entamer des négociations formelles sur une convention fiscale des Nations Unies. La deuxième commission négociera ensuite une nouvelle résolution, qui devrait servir de base à des négociations formelles et à un mandat pour un groupe de travail intergouvernemental *ad hoc* chargé de diriger le processus. Le sommet sur le financement du développement prévu en 2025 offre un moment clé pour réaliser des progrès.

4. L'abus à l'impôt sur les sociétés

Les entreprises multinationales sont responsables d'environ un tiers de la production économique mondiale, de la moitié des exportations mondiales et d'environ un quart de l'emploi mondial. Leur abus d'impôt sur les sociétés est un problème économique mondial de premier ordre, qui prive les gouvernements de recettes fiscales, accroît les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et fragilise les entreprises plus petites et nationales qui génèrent la majorité de l'emploi.

En plaçant des holdings et d'importants actifs créateurs de valeur dans des paradis fiscaux, les grandes entreprises peuvent transférer leurs bénéfices vers des juridictions à faible taux d'imposition ou sans impôt, afin de réduire artificiellement leurs obligations fiscales ailleurs et de ne payer que peu ou pas d'impôt sur les bénéfices qu'elles transfèrent dans les paradis fiscaux.

Les principales études sur l'ampleur du transfert de bénéfices ont estimé que les multinationales transfèrent entre 900 et 1 100 milliards de dollars américains par an.¹ Le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 confirme ces résultats en utilisant les données agrégées pays par pays les plus récentes de l'OCDE. Les bénéfices transférés correspondent à environ 40 % des bénéfices réalisés à l'étranger par les multinationales. Les pertes de recettes fiscales correspondantes s'élèvent à 311 milliards de dollars américains par an en raison du transfert direct de bénéfices. Ces manipulations affectent également les finances publiques de manière indirecte en favorisant une course vers le bas en matière d'impôt sur les sociétés, par laquelle les juridictions réduisent les taux d'imposition sur le revenu des sociétés dans une tentative généralement vouée à l'échec de conserver ou d'attirer les filiales des sociétés multinationales. Ces effets indirects, souvent appelés "retombées stratégiques", entraînent une multiplication des pertes de recettes fiscales par un facteur allant de deux à quinze.²

¹Alex Cobham and Petr Janský. 'Global Distribution of Revenue Loss from Corporate Tax Avoidance: Re-Estimation and Country Results'. *Journal of International Development*, 30(2) (2018), pp. 206–232. URL: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/jid.3348> (visited on 28/05/2018); Javier García Bernardo and Petr Janský. 'Profit Shifting of Multinational Corporations Worldwide'. *ICTD Working Paper*, 119 (Mar. 2021). URL: <https://www.ictd.ac/publication/profit-shifting-multinational-corporations-worldwide/> (visited on 26/05/2023); Thomas Tørsløv et al. *The Missing Profits of Nations*. Tech. rep. Working Paper 24701. National Bureau of Economic Research, June 2018. URL: <https://www.nber.org/papers/w24701> (visited on 09/12/2022).

²Les chercheurs du Fonds monétaire international estiment que les pertes indirectes sont au moins trois fois plus importantes que les pertes directes (Ernesto Crivelli et al. 'Base Erosion, Profit Shifting

En juillet 2020, l'OCDE a mis à disposition pour la première fois des données agrégées provenant des rapports pays par pays pour 2016, qui ont servi de base aux estimations du rapport inaugural Justice Fiscale: État des Lieux à l'horizon 2020. En novembre 2022, la troisième série de données a été publiée des mois après la date prévue, avec des données pour 2018. En raison de ce retard, les données n'ont pas été disponibles à temps pour être utilisées dans l'édition 2022 de Justice Fiscale: État des Lieux, mais elles sont utilisées dans l'édition 2023 du rapport, ce qui permet d'actualiser ces estimations.

Le reporting pays par pays est une pratique comptable qui impose aux entreprises multinationales de déclarer aux autorités fiscales le montant des bénéfices et des coûts qu'elles encourent dans chaque pays où elles opèrent, au lieu de publier l'ensemble de ces bénéfices et de ces coûts sous la forme d'une somme globale agrégée. Le reporting pays par pays, proposé pour la première fois par le Tax Justice Network en 2003 et auquel l'OCDE s'est longtemps opposée avant que les pays du G20 n'en imposent l'introduction, est conçu pour mettre en évidence les transferts de bénéfices et aider les gouvernements à détecter et à décourager les abus fiscaux des sociétés.

La norme de l'OCDE relative à la déclaration pays par pays présente d'importantes lacunes. Bien qu'elle soit basée sur la proposition initiale du Tax Justice Network, certaines variables ont été exclues et la qualité des exigences en matière de déclaration laisse une grande place à l'imprécision. La révision de la norme de l'OCDE pour 2020 n'a pas encore porté ses fruits, mais la consultation publique a révélé un accord presque unanime entre les répondants de la société civile et les investisseurs qui gèrent des billions de dollars d'actifs, selon lequel l'OCDE devrait simplement converger vers la norme beaucoup plus robuste et complète sur le plan technique élaborée par la Global Reporting Initiative (le principal organisme de normalisation en matière de développement durable).

En outre, les données des rapports pays par pays ne doivent pas encore être rendues publiques au niveau de chaque entreprise. Au lieu de cela, l'OCDE ne publie ces données que sous une forme très agrégée, ce qui empêche une évaluation détaillée. En l'absence d'un ensemble complet de données au niveau des entreprises, il est impossible d'être certain des distorsions introduites dans ce processus d'agrégation. Néanmoins, ces données constituent l'image la plus complète à ce jour de la répartition géographique de l'activité économique et des bénéfices des plus grandes entreprises du monde.

L'abus fiscal des multinationales est un élément du problème mondial des flux financiers illicites et comprend l'évasion fiscale criminelle; l'évitement fiscal illégal; et certains évitements qui, bien que techniquement légaux compte tenu

and Developing Countries'. *FinanzArchiv: Public Finance Analysis*, 72(3) [Sept. 2016], pp. 268–301. URL: <https://www.jstor.org/stable/24807496> [visited on 15/05/2022]). Cobham et Janský (2018) suggèrent que les pertes indirectes peuvent être de l'ordre de 4 à 6 fois plus importantes que les pertes directes ; Garcia-Bernardo et al. (2021) suggèrent qu'elles sont de 2 à 15 fois plus importantes.

des faiblesses des règles fiscales internationales, contribuent néanmoins au résultat socialement contestable du décalage entre le lieu de l'activité économique réelle des sociétés et le lieu où leurs bénéficiaires sont déclarés à des fins fiscales.³

Les données publiées par l'OCDE en juillet 2020 consistaient en des informations agrégées sur les données déclaratives pays par pays collectées par 26 membres de l'OCDE auprès des entreprises multinationales basées dans leurs juridictions. En novembre 2022, la troisième publication retardée s'est étendue aux données collectées par 46 pays. En outre, de nombreux pays ont fourni des informations supplémentaires sur le problème de la double comptabilisation des bénéficiaires qui découle de la faiblesse de la norme de données avant 2020, de sorte que ce problème peut maintenant être résolu. Dans l'ensemble, ces données permettent d'aller au-delà des méthodes précédentes et de dresser un tableau beaucoup plus large et précis des niveaux mondiaux et nationaux d'abus de l'impôt sur les sociétés, en particulier dans les pays à faible revenu.

4.1 Résultats

L'édition Justice Fiscale: État des Lieux 2023 indique que les multinationales transfèrent chaque année des bénéficiaires d'une valeur de 1,15 billion de dollars américains dans des paradis fiscaux, ce qui fait perdre aux gouvernements du monde entier 311 milliards de dollars américains par an en recettes fiscales directes. Le chapitre cinq de ce rapport estime que 169 milliards de dollars supplémentaires de recettes fiscales directes sont perdus à cause de l'évasion fiscale sur la fortune offshore, et que ces pertes peuvent être attribuées à des pays individuels.

Le rapport de l'État des Lieux de la Justice Fiscale 2023 estime les pertes d'impôts directs sur les sociétés en analysant le décalage entre la localisation des bénéficiaires et la localisation de l'activité économique productive révélée dans les données agrégées des rapports pays par pays.

Il n'est toutefois pas possible d'estimer avec la même certitude les pertes indirectes d'impôt sur les sociétés au niveau national en utilisant les données déclaratives pays par pays de l'OCDE. Les pertes indirectes, ou coûts de débordement, découlent des pertes directes lorsque les gouvernements réduisent les taux légaux et effectifs de l'impôt sur les sociétés pour compenser les pertes directes liées à l'abus de l'impôt sur les sociétés, en pensant à tort que cela attirera les sociétés multinationales et augmentera même les recettes fiscales. Cette croyance, souvent appelée "concurrence fiscale", est contredite par un grand nombre de preuves qui ont plutôt montré qu'elle conduit à des recettes fiscales encore plus faibles pour tous les gouvernements - c'est pourquoi cette

³Voir la discussion au chapitre 1 de Cobham and Janský (Alex Cobham and Petr Janský. *Estimating Illicit Financial Flows: A Critical Guide to the Data, Methodologies, and Findings*. Oxford: Oxford University Press, 2020. URL: <https://doi.org/10.1093/oso/9780198854418.001.0001> [visited on 26/05/2023])

pratique est plus précisément appelée "course vers le bas". La réduction des taux d'imposition des sociétés affecte à la fois le fonctionnement des multinationales et celui des entreprises nationales, et diminue donc les recettes fiscales globales d'un gouvernement. L'administration américaine a marqué un tournant important dans ce discours en 2021 en explicitant l'objectif de mettre fin au nivellement par le bas, comme motivation de son soutien à un taux d'imposition minimum mondial.

Les chercheurs du Fonds monétaire international estiment qu'au niveau mondial, les pertes indirectes liées aux abus fiscaux des entreprises sont au moins trois fois plus importantes que les pertes directes.⁴ Si nous devons ajuster en conséquence l'estimation des pertes d'impôts directs du rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023, nous constaterions des pertes globales de plus de 900 milliards de dollars américains. Cela dépasserait de loin les estimations initiales du FMI pour les pertes totales (en utilisant les données de 2013) d'environ 600 milliards de dollars américains, et l'estimation plus conservatrice du rapport Tax Justice Network de 500 milliards de dollars américains. Bien que cette extrapolation puisse être considérée au niveau mondial, il n'est pas possible de multiplier les pertes directes individuelles des pays par le facteur mondial du FMI, étant donné que la nature complexe du paradis fiscal mondial et les mouvements variés de bénéficiaires entre les juridictions impliquent des niveaux plus élevés de pertes indirectes pour certains pays et des niveaux plus faibles pour d'autres.

Afin de pouvoir évaluer de manière cohérente l'impact des abus fiscaux internationaux à la fois au niveau mondial et au niveau des pays, et afin de tirer le meilleur parti du niveau sans précédent de précision et de certitude offert par les données de déclaration pays par pays, le rapport de l'État des Lieux de la Justice Fiscale 2023 se concentre uniquement sur les pertes fiscales directes découlant des abus fiscaux sur les sociétés à l'échelle mondiale. Pour cette raison, l'estimation de cette édition du rapport Justice Fiscale: État des Lieux sur les abus fiscaux des sociétés marque une limite inférieure des dommages réels causés par le transfert de bénéficiaires.

L'édition Justice Fiscale: État des Lieux 2023 constate que les pays à revenu élevé perdent davantage de recettes fiscales directes en raison de l'abus de l'impôt sur les sociétés (266 milliards de dollars américains perdus par an) que les pays à faible revenu (45 milliards de dollars américains perdus par an). La Banque mondiale classe les pays en fonction de leur revenu national brut par habitant dans les catégories suivantes : faible revenu, revenu moyen inférieur, revenu moyen supérieur ou revenu élevé. Environ la moitié de la population mondiale vit dans les deux groupes de revenus inférieurs, et environ la moitié dans les groupes de revenus supérieurs. Par conséquent, dans le présent rapport,

⁴Voir Crivelli et al., 'Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries'. D'autres travaux suggèrent que les pertes indirectes pourraient être de l'ordre de 4 à 6 fois plus importantes (Cobham and Janský, 'Global Distribution of Revenue Loss from Corporate Tax Avoidance'); ou de 2 à 15 fois plus importantes (Javier Garcia-Bernardo et al. 'Multinational Corporations and Tax Havens: Evidence from Country-by-Country Reporting'. *International Tax and Public Finance* [2021]. URL: <https://doi.org/10.1007/s10797-020-09639-w> [visited on 08/05/2022]).

lorsqu'il est question de pays à "revenu élevé", il s'agit des pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur regroupés ensemble, et lorsqu'il est question de pays à "revenu faible", il s'agit des pays à revenu intermédiaire inférieur et des pays à faible revenu regroupés ensemble.

Si les pays à revenu élevé perdent davantage de recettes fiscales directes en raison des abus de l'impôt sur les sociétés que les pays à faible revenu, ces derniers perdent davantage en termes proportionnels si l'on compare leurs pertes fiscales aux recettes fiscales qu'ils perçoivent habituellement au cours d'une année. Les pays à faible revenu perdent l'équivalent de 6,5 % de leurs recettes fiscales perçues par an en raison d'abus de l'impôt sur les sociétés, tandis que les pays à revenu plus élevé perdent l'équivalent de 1,6 % de leurs recettes fiscales perçues.

Les résultats confirment une fois de plus que l'abus de l'impôt sur les sociétés fait plus de victimes dans les pays à faible revenu, qui ont un besoin urgent de recettes fiscales. Et vice versa: les pays à faible revenu ont plus à gagner d'une reprogrammation du système fiscal mondial visant à éradiquer l'abus de l'impôt sur les sociétés que les pays à revenu élevé.

Dans le même temps, les pays à revenu élevé sont responsables de 99,3 % de tous les impôts perdus dans le monde chaque année en raison de l'abus de l'impôt sur les sociétés. En d'autres termes, les pays de ce groupe reçoivent presque chaque dollar de bénéfice transféré - bien que beaucoup d'entre eux soient parmi les perdants. Les pays à faible revenu sont responsables de 0,7 % des pertes fiscales.

En permettant l'abus de l'impôt sur les sociétés, on prive les gouvernements du monde entier de fonds publics, en favorisant les multinationales, les riches particuliers et les paradis fiscaux. Les trois quarts des 311 milliards de dollars américains de pertes fiscales des entreprises (236 milliards de dollars américains) sont perdus dans des paradis fiscaux dont le taux d'imposition effectif est inférieur à 10 % - tels que le Royaume-Uni, le territoire britannique d'outre-mer des îles Caïmans, Singapour, les Pays-Bas, Hong Kong, le Luxembourg, le territoire britannique d'outre-mer des Bermudes, le territoire américain de Porto Rico et la dépendance de la Couronne britannique de Jersey. Dans le même temps, ces pays ne collectent que 118 milliards de dollars américains de recettes fiscales supplémentaires sur les bénéfices transférés dans le pays par les grandes sociétés multinationales. Pour chaque dollar collecté par l'un de ces paradis fiscaux, les gouvernements du monde perdent plus de 2 dollars. La tolérance continue de cet abus de l'impôt sur les sociétés est extrêmement inefficace à l'échelle mondiale et entraîne un important transfert de richesses des populations et des travailleurs du monde entier vers les géants de l'industrie et leurs actionnaires entre les foyers le plus aisés du monde.

4.2 Les pays de l'OCDE qui fixent des règles sont responsables de la majorité des pertes fiscales des entreprises au niveau mondial

L'indice des paradis fiscaux pour entreprises du Tax Justice Network a fait les gros titres en 2021 en révélant que plus des deux tiers des risques d'abus fiscaux des entreprises au niveau mondial sont rendus possibles par les membres de l'OCDE et leurs dépendances, qui ont de facto établi les règles en matière de fiscalité internationale au cours des 60 dernières années. Ces conclusions ont renforcé les appels lancés dans le monde entier pour que les règles en matière de fiscalité internationale ne soient plus fixées par l'OCDE mais par les Nations Unies.

L'indice des paradis fiscaux pour entreprises évalue les risques d'abus de l'impôt sur les sociétés que chaque juridiction fait peser sur le monde, en combinant les conditions qui facilitent les abus et l'étendue de leur activité mondiale. Alors qu'il s'agit d'une mesure indirecte basée sur les caractéristiques objectivement vérifiables des juridictions, l'indice du rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale utilise des données basées sur l'activité des entreprises pour fournir une mesure directe de l'ampleur de l'abus à travers et affectant chaque juridiction. Malgré ces différences d'approche, les principales conclusions sont communes.

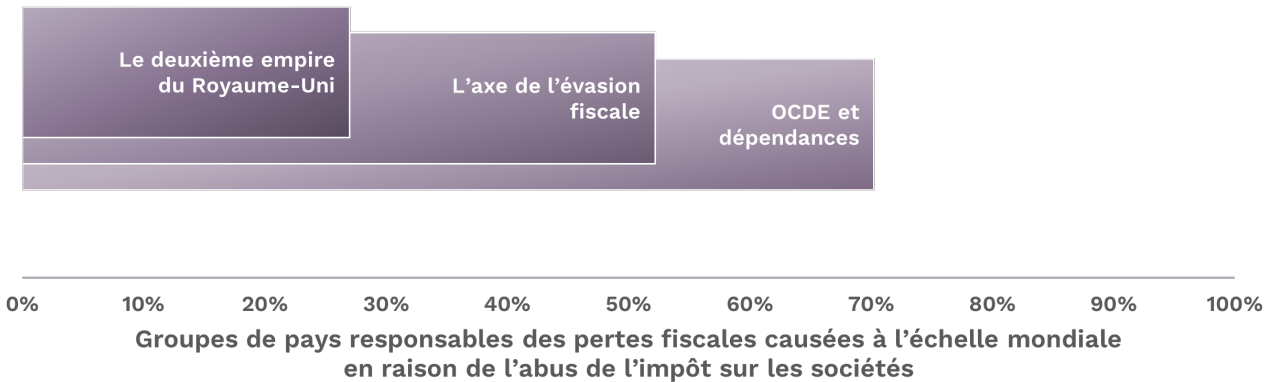
Le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 constate, conformément à l'indice des paradis fiscaux 2021, que les pays de l'OCDE et leurs dépendances sont responsables de la plupart des abus fiscaux commis par les entreprises à l'échelle mondiale: 70 % en l'occurrence, ce qui représente pour le monde 219 milliards de dollars américains de perte d'impôt sur les sociétés par an. Si l'on inclut les pertes fiscales dues à l'évasion fiscale du patrimoine offshore, les pays de l'OCDE et leurs dépendances sont responsables de 78 % de toutes les pertes fiscales subies par les pays du monde entier, ce qui représente une perte d'environ 374 milliards de dollars américains par an.

L'essentiel du préjudice subi par les pays de l'OCDE provient toutefois de quatre membres seulement: le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse. De nombreux membres de l'OCDE, y compris les plus récents, sont également perdants, ce qui signifie que le progrès mondial peut bénéficier à la grande majorité. Même dans les pays "gagnants", les bénéfices ne sont pas bien partagés. Le modèle des paradis fiscaux tend à creuser les inégalités et à saper la croissance économique et la qualité de la gouvernance au fil du temps.

4.2.1 Le "second empire" britannique est responsable de plus d'un quart de la perte mondiale d'impôt sur les sociétés

L'édition Justice Fiscale: État des Lieux 2023 révèle que le Royaume-Uni et son réseau de territoires d'outre-mer et de dépendances de la Couronne sont les principaux acteurs. Ce "deuxième empire" est responsable de 27 % de toutes les

Figure 4.1. Groupes de pays responsables de la perte mondiale de recettes fiscales due à l'abus fiscal des sociétés



pertes fiscales des entreprises, ce qui fait du Royaume-Uni le plus grand facilitateur de l'abus fiscal mondial des entreprises.

Le terme "deuxième empire" (également connu sous le nom de "toile d'araignée britannique") fait référence à la manière dont les territoires d'outre-mer et les dépendances de la Couronne du Royaume-Uni servent souvent de juridictions offshore satellites, ou de nœuds dans une toile mondiale facilitant le transfert de bénéfices et les flux financiers illicites. Au centre de ce réseau se trouve la City de Londres, où les entreprises peuvent transférer leurs bénéfices après les avoir réacheminés via les juridictions satellites afin de ne pas payer d'impôts ailleurs. Le Royaume-Uni a le plein pouvoir d'imposer ou d'opposer son veto à l'élaboration de lois dans ces territoires d'outre-mer et dépendances de la Couronne, et le pouvoir de nommer les principaux représentants du gouvernement dans ces territoires d'outre-mer et dépendances de la Couronne appartient à la Couronne britannique.

L'indice des paradis fiscaux pour entreprises 2021 du Tax Justice Network a révélé que le deuxième empire du Royaume-Uni était responsable de 31 % des risques d'abus fiscaux des entreprises au niveau mondial documentés par l'indice. Le rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale 2023 confirme étroitement cette conclusion, en se basant sur la part des pertes induites par le transfert de bénéfices.

Le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 révèle que plus de 309 milliards de dollars américains de bénéfices sont transférés dans le deuxième empire du Royaume-Uni par les multinationales chaque année, ce qui coûte au monde plus de 84 milliards de dollars américains d'impôts perdus à cause de l'abus de l'impôt sur les sociétés. Le deuxième empire du Royaume-Uni est donc responsable de 27 % des 311 milliards de dollars américains d'impôts que le

monde perd chaque année à cause de l'abus de l'impôt sur les sociétés. Si l'on inclut les pertes fiscales dues à l'évasion fiscale des fortunes offshore, le deuxième empire du Royaume-Uni est responsable de 35 % de toutes les pertes fiscales subies par les pays du monde entier, ce qui leur coûte plus de 169 milliards de dollars américains en impôts perdus chaque année.

4.2.2 “L’axe de l’évasion fiscale” est responsable de plus de la moitié des pertes fiscales subies par les entreprises dans le monde

Le deuxième empire du Royaume-Uni, ainsi que les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse sont collectivement appelés “l’axe de l’évasion fiscale” en raison du rôle qu’ils jouent dans la réalisation de la plus grande partie des abus fiscaux au niveau mondial. L’indice des paradis fiscaux pour entreprises 2021 de Tax Justice Network a révélé que l’axe de l’évitement fiscal était responsable de 46 % des risques d’abus fiscaux des entreprises dans le monde.

Le rapport de l’Etat des Lieux de la Justice Fiscale 2023 révèle que 597 milliards de dollars américains de bénéfices sont transférés vers l’axe de l’évitement fiscal par les multinationales chaque année, ce qui coûte au monde 163 milliards de dollars américains d’impôts perdus à cause de l’abus fiscal sur les sociétés. L’axe de l’évitement fiscal est donc responsable de plus de la moitié des 311 milliards de dollars américains que le monde perd chaque année à cause de l’abus de l’impôt sur les sociétés, ce qui correspond également aux conclusions de l’Indice des paradis fiscaux 2021. Si l’on inclut les pertes fiscales dues à l’évasion fiscale du patrimoine offshore, l’axe de l’évitement fiscal est responsable de 57 % de toutes les pertes fiscales subies par les pays du monde entier, ce qui leur coûte plus de 274 milliards de dollars américains en impôts perdus chaque année.

Le tableau 4.1 détaille le montant de l’impôt que chaque pays perd en raison de l’abus de l’impôt sur les sociétés et le montant de la perte fiscale que chaque pays inflige aux autres pays en permettant l’abus de l’impôt sur les sociétés.

4.3 Méthodologie

L’analyse de l’abus de l’impôt sur les sociétés par le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2013 sur les sociétés ⁵ est basé sur les données agrégées des rapports pays par pays publiés par l’OCDE. Le rapport estime le transfert de bénéfices en utilisant le désalignement des bénéfices. Le désalignement des bénéfices (S_i) des multinationales dans le pays i est la différence entre les bénéfices déclarés par

⁵Cette section comporte une description simplifiée de la méthodologie utilisée. Pour une description détaillée de la méthodologie et des références aux études académiques que cette approche suit, veuillez consulter la méthodologie étendue en ligne: : Tax Justice Network. *State of Tax Justice 2023 - Methodology*. Tech. rep. Tax Justice Network, July 2023. URL: <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2023/07/State-of-Tax-Justice-2023-methodology-Tax-Justice-Network.pdf>.

ces entreprises dans le pays i (p_i) et les bénéfices théoriques que l'on pourrait attendre de leur activité économique observée dans le même pays (p_i).

$$S_i = \pi_i - p_i \quad (4.1)$$

Les bénéfices théoriques (p_i) sont calculés sur la base du fait qu'ils seraient alignés sur la localisation de l'activité réelle (l'objectif déclaré de l'initiative initiale sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices). Nous accordons 50 % du poids aux salaires versés par l'entreprise dans le pays i (W_i) et 50 % au nombre d'employés dans le pays i (E_i). Les profits théoriques d'un pays sont donc calculés en multipliant la part du pays i dans l'emploi des multinationales $\left(\frac{1}{2} \frac{W_i}{\sum_i W_i} + \frac{1}{2} \times \frac{E_i}{\sum_i E_i}\right)$ par les profits mondiaux des multinationales ($\sum_i \pi_i$), ce qui donne les profits que le pays i générerait si la part des profits du pays était équivalente à sa part de l'emploi. Nous nous concentrons sur l'emploi car cette variable peut difficilement être manipulée et la qualité des données est relativement élevée. D'autres formules sont discutées dans la méthodologie étendue en ligne et donnent des estimations similaires.

$$p_i = \left(\frac{1}{2} \frac{W_i}{\sum_i W_i} + \frac{1}{2} \times \frac{E_i}{\sum_i E_i}\right) \times \sum_i \pi_i \quad (4.2)$$

En d'autres termes, nous comparons les bénéfices que les multinationales déclarent avoir générés dans un pays avec les bénéfices auxquels nous pourrions nous attendre en examinant leur activité économique dans le pays (mesurée par le nombre d'employés et leur masse salariale). Si les bénéfices déclarés sont plus faibles que prévu sur la base de cette activité économique réelle, les multinationales déplacent probablement leurs bénéfices vers l'extérieur du pays. Si les bénéfices déclarés sont plus élevés que prévu sur la base de l'activité économique réelle, les multinationales transfèrent probablement leurs bénéfices vers le pays, en particulier si le pays a un faible taux d'imposition sur le revenu des sociétés.⁶

Pour estimer la perte de recettes fiscales subie par le pays i en raison de l'abus de l'impôt sur les sociétés (*Perte fiscale_i*), nous multiplions les bénéfices transférés hors d'un pays par son taux d'imposition sur les sociétés. Ce faisant, nous estimons combien d'argent public les sociétés perdent en raison de la déclaration erronée des bénéfices par les multinationales.

$$Perte\ fiscale_i = S_i \times \text{taux d'imposition sur les sociétés} \quad (4.3)$$

⁶Nous ne prenons en compte que les transferts de bénéfices vers des pays dont le taux d'imposition effectif est inférieur ou égal à 15 %, afin d'éviter de prendre en compte les bénéfices transférés pour des raisons qui ne sont pas liées à l'abus fiscal. Comme les estimations des transferts de bénéfices sont calculées sur une base bilatérale et agrégées dans une deuxième étape, un pays peut attirer un transfert de bénéfices vers l'intérieur et souffrir d'un transfert de bénéfices vers l'extérieur en même temps.

Les données agrégées pays par pays de l'OCDE publiées avec retard en novembre 2022 ne comprennent que les données de 46 pays, et il reste donc de nombreux pays qui n'ont pas fait de déclaration. Les données sont donc largement incomplètes. En outre, plusieurs problèmes liés aux données ont été identifiés au cours des dernières années.⁷ Afin d'estimer avec précision le transfert de bénéfices malgré les limites des données, nous nettoignons les données avec diligence :

Le premier problème posé par les données déclaratives pays par pays est le double comptage des bénéficiés. Les données de déclaration pays par pays comptent doublement les bénéficiés car un certain nombre d'entreprises incluent les dividendes intragroupes comme bénéficiés à la fois dans le pays d'origine et dans le pays de destination.⁸ Nous utilisons une correction très prudente dans laquelle nous corrigeons les bénéfices domestiques des sociétés multinationales en utilisant les rapports fournis par les gouvernements.⁹ Grâce à notre correction, les taux d'imposition effectifs des multinationales étrangères dans un pays sont similaires aux taux d'imposition effectifs des multinationales nationales, ce qui n'est pas le cas dans les données originales et montre que notre correction est raisonnable. Nous corrigeons les opérations à l'étranger des sociétés multinationales en deux étapes. Dans un premier temps, nous supprimons les revenus apatrides. Dans un deuxième temps, nous supprimons 39 % des bénéficiés déclarés dans les paradis fiscaux par les multinationales basées aux États-Unis et 10 % des bénéfices dans les paradis fiscaux déclarés par les multinationales qui ne sont pas basées aux États-Unis, conformément à l'analyse du double comptage effectuée par Garcia-Bernardo, Janský & Zucman.¹⁰

Un deuxième problème lié aux données de l'OCDE est le nombre élevé de valeurs manquantes qui, si elles sont systématiques, pourraient fausser considérablement nos estimations. Pour pallier ce problème, nous complétons les chiffres de l'OCDE par des données provenant d'autres sources lorsque des informations importantes sont manquantes. Nous estimons les informations manquantes sur le nombre de salariés nationaux et les ventes des sociétés multinationales en utilisant un modèle linéaire basé sur le nombre de sociétés dans le pays, le PIB, la population, les taux d'imposition effectifs et le total des créances bancaires consolidées sur la base d'une contrepartie immédiate.¹¹ Nous imputons les données relatives aux salaires en multipliant le salaire moyen d'un

⁷Voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/anonymised-and-aggregated-cbcr-statistics-disclaimer.pdf>.

⁸Thomas Horst and Alex Curatolo. 'Assessing the Double Count of Pretax Profit In the IRS Summary Of CbC Data for Fiscal 2017'. *Tax Notes International*, 98(4) (2020), pp. 427–32.

⁹Par exemple, les bénéfices domestiques déclarés par les sociétés américaines sont réduits de 74 %, suite à l'analyse du double comptage par Garcia-Bernardo, Janský & Zucman (Javier Garcia-Bernardo et al. *Did the Tax Cuts and Jobs Act Reduce Profit Shifting by US Multinational Companies?* Working Paper. May 2022. URL: <https://www.nber.org/papers/w30086> [visited on 12/07/2023])

¹⁰Garcia-Bernardo et al., *Did the Tax Cuts and Jobs Act Reduce Profit Shifting by US Multinational Companies?*

¹¹Voir le tableau B4 des Statistiques bancaires locales publiées par la Banque des règlements internationaux.

pays, tel qu'il est déterminé par l'Organisation internationale du travail, par le nombre d'employés déclaré.

Enfin, nous nous assurons que nos estimations ne sont pas influencées par des choix méthodologiques cruciaux. Tout d'abord, nous montrons que les définitions alternatives pour l'estimation de l'activité économique réelle, par exemple basées sur des formules incluant les ventes totales ou les actifs totaux, n'affectent pas nos estimations de manière substantielle. Deuxièmement, nous évaluons l'incertitude de nos estimations. Pour ces contrôles de sensibilité, chaque modèle utilisé pour imputer les données a été entraîné sur un échantillon bootstrap des données, en calculant le désalignement des bénéfices dans chaque échantillon. L'intervalle de confiance à 95 % du bénéfice total décalé qui en résulte se situe entre 1 126 et 1 175 milliards de dollars américains.

Tous les détails de notre approche méthodologique ainsi que les résultats des contrôles de robustesse et de sensibilité sont présentés dans le document méthodologique joint.¹²

¹²Tax Justice Network, *State of Tax Justice 2023 - Methodology*.

Table 4.1. Bénéfices et pertes fiscales des pays face à l'abus de l'impôt sur les sociétés au niveau mondial

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Afrique	3.574	21.339	6.035,3	0,2%	973,0	0,3%
Afrique du Sud	-	4.963	1.389,6	0,3%	-	-
Algérie	-	33	8,6	0,0%	-	-
Angola	-	420	126,0	0,2%	-	-
Botswana	-	31	6,8	0,0%	-	-
Burkina Faso	185	36	9,9	0,1%	50,4	0,0%
Bénin	-	47	14,1	0,1%	-	-
Cabo Verde	-	40	10,0	0,5%	-	-
Cameroun	-	127	41,9	0,1%	-	-
Chadre	48	1	0,3	0,0%	13,1	0,0%
Comores	-	27	13,5	1,1%	-	-
Congo	-	1.889	566,7	4,1%	-	-
Côte d'Ivoire	29	409	102,2	0,2%	7,9	0,0%
Djibouti	-	29	7,2	0,2%	-	-
Egypte	-	1.167	262,6	0,1%	-	-
Eswatini	819	50	14,0	0,3%	223,0	0,1%
Ethiopie	-	128	38,4	0,0%	-	-
Gabon	-	89	26,7	0,2%	-	-
Gambie	-	52	16,1	1,0%	-	-
Ghana	-	194	48,5	0,1%	-	-
Guinée	296	13	4,5	0,0%	80,6	0,0%
Guinée Équatoriale	-	17	5,9	0,0%	-	-
Kenya	-	447	134,1	0,1%	-	-
Lesotho	-	5	1,2	0,0%	-	-
Libye	-	48	9,6	0,0%	-	-
Libéria	224	151	37,8	1,1%	61,0	0,0%
Madagascar	42	11	2,2	0,0%	11,4	0,0%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Malawi	16	94	28,2	0,3%	4,4	0,0%
Mali	52	87	26,1	0,2%	14,2	0,0%
Maroc	226	2.966	919,5	0,7%	61,5	0,0%
Maurice	1.170	1.435	215,3	1,5%	318,5	0,1%
Mauritanie	-	9	2,2	0,0%	-	-
Mozambique	-	389	124,5	0,8%	-	-
Namibie	-	108	34,6	0,3%	-	-
Niger ¹³	-	-	-	-	-	-
Nigeria	-	1.099	329,7	0,1%	-	-
Ouganda	-	58	17,4	0,1%	-	-
Rwanda	-	11	3,3	0,0%	-	-
République Centrafricaine	17	-	-	-	4,6	0,0%
République démocratique du Congo	12	650	182,0	0,4%	3,3	0,0%
Seychelles	157	6	1,8	0,1%	42,7	0,0%
Sierra Leone	-	20	6,0	0,1%	-	-
Soudan	51	8	2,8	0,0%	13,9	0,0%
Soudan du sud	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	192	57,6	0,2%	-	-
Tanzanie	-	355	106,5	0,2%	-	-
Togo	20	46	8,0	0,1%	5,4	0,0%
Tunisie	-	1.090	272,5	0,6%	-	-
Zambie	-	2.257	789,9	3,0%	-	-
Zimbabwe	210	35	8,8	0,0%	57,2	0,0%
Asie	319.204	174.771	55.450,0	0,2%	86.899,7	27,9%
Afghanistan	-	-	-	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Arabie Saoudite	141.014	2.331	0,0	0,0%	38.389,5	12,3%
Arménie	7	104	20,8	0,2%	1,9	0,0%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	897	184	0,0	0,0%	244,2	0,1%
Bangladesh	-	1.484	371,0	0,1%	-	-
Bhoutan	-	-	-	-	-	-
Brunei	-	75	13,9	0,1%	-	-
Cambodge	247	1.215	243,0	1,0%	67,2	0,0%
Chine ¹⁴	-	6.459	1.614,8	0,0%	-	-
Corée du Nord	-	-	-	-	-	-
Corée du Sud	30.173	963	264,8	0,0%	8.214,3	2,6%
Emirats Arabes Unis	-	3.277	0,0	0,0%	-	-
Géorgie	195	107	16,1	0,1%	53,1	0,0%
Hong Kong	55.782	1.382	228,0	0,1%	15.186,0	4,9%
Inde	-	65.238	31.520,4	1,2%	-	-
Indonésie	2.211	10.946	2.736,5	0,3%	601,9	0,2%
Irak	2.249	325	48,8	0,0%	612,3	0,2%
Iran	847	70	17,5	0,0%	230,6	0,1%
Israël	-	1.582	363,9	0,1%	-	-
Japon	-	11.390	3.387,4	0,1%	-	-
Jordan	695	349	69,8	0,2%	189,2	0,1%
Kazakhstan	-	589	117,8	0,1%	-	-
Kirghizistan	-	3	0,3	0,0%	-	-
Koweït	257	219	32,9	0,0%	70,0	0,0%
Laos	-	123	29,5	0,2%	-	-
Liban	-	110	16,5	0,0%	-	-
Macao	-	457	54,8	0,1%	-	-
Malaisie	16.669	3.229	775,0	0,2%	4.537,9	1,5%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Maldives	-	245	36,8	0,7%	-	-
Mongolie	57	472	118,0	0,9%	15,5	0,0%
Myanmar	205	563	140,8	0,2%	55,8	0,0%
Népal	-	2	0,4	0,0%	-	-
Oman	937	884	132,6	0,1%	255,1	0,1%
Ouzbékistan	410	57	4,3	0,0%	111,6	0,0%
Pakistan	-	311	93,3	0,0%	-	-
Philippines	-	9.988	2.996,4	0,9%	-	-
Qatar	-	1.010	101,0	0,1%	-	-
Singapour	65.692	3.521	598,6	0,2%	17.883,9	5,7%
Sri Lanka	9	1.452	406,6	0,4%	2,5	0,0%
Syrie	7	-	-	-	1,9	0,0%
Tadjikistan	1	-	-	-	0,3	0,0%
Taïwan	-	31.616	6.323,2	1,0%	-	-
Thaïlande	-	1.159	231,8	0,0%	-	-
Timor-laté	609	53	5,3	0,3%	165,8	0,1%
Turkménistan	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	3.621	796,6	0,1%	-	-
Vietnam	-	7.606	1.521,2	0,5%	-	-
Yémen	34	-	-	-	9,3	0,0%
Caraïbes et îles américaines	171.640	11.684	472,2	0,2%	46.727,1	15,0%
Anguilla	223	-	-	-	60,7	0,0%
Antigua-et-Barbuda	23	-	-	-	6,3	0,0%
Arubie	151	4	1,0	0,0%	41,1	0,0%
Bahamas	2.639	351	0,0	0,0%	718,4	0,2%
Barbados	10.482	248	62,0	1,2%	2.853,6	0,9%
Belize	-	-	-	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Bermudes	71.487	101	0,0	0,0%	19.461,5	6,2%
Curacao	684	17	3,7	0,1%	186,2	0,1%
Dominique	-	4	1,0	0,2%	-	-
Grenade	-	2	0,6	0,1%	-	-
Guadeloupe	-	37	7,4	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-
Guyane Française	32	-	-	-	8,7	0,0%
Haïti	14	-	-	-	3,8	0,0%
Jamaïque	-	358	89,5	0,6%	-	-
Porto Rico	23.086	484	188,8	0,2%	6.284,9	2,0%
Saint-Christophe-et-Niévès	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin	-	41	14,3	0,0%	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	38	-	-	-	10,3	0,0%
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-
Sint Maarten	-	29	10,2	0,9%	-	-
Suriname	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	192	48,0	0,2%	-	-
Îles Caïmans	38.389	7.948	0,0	0,0%	10.451,0	3,4%
Îles Turques-et-Caïques	-	230	0,0	0,0%	-	-
Îles Vierges américaines	3.025	230	53,1	1,4%	823,5	0,3%
Îles Vierges britanniques	21.367	1.408	0,0	0,0%	5.816,9	1,9%
Europe	558.863	338.887	84.674,5	0,4%	152.144,2	48,8%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millon USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Albanie	-	308	46,2	0,3%	-	-
Allemagne	-	54.363	16.213,8	0,4%	-	-
Andorre	-	1.021	0,0	0,0%	-	-
Autriche	3.124	2.946	736,5	0,2%	850,5	0,3%
Belgique	1.999	4.473	1.323,1	0,2%	544,2	0,2%
Biélorussie	-	162	29,2	0,0%	-	-
Bosnie Herzégovine	130	155	15,5	0,1%	35,4	0,0%
Bulgarie	709	1.389	138,9	0,2%	193,0	0,1%
Chypre	719	1.368	171,0	0,7%	195,7	0,1%
Croatie	535	473	85,1	0,1%	145,6	0,0%
Danemark	8.523	2.394	526,7	0,1%	2.320,3	0,7%
Espagne	-	19.525	4.881,2	0,3%	-	-
Estonie	-	422	84,4	0,3%	-	-
Finlande	7.408	1.460	292,0	0,1%	2.016,7	0,6%
France	-	80.508	27.718,9	1,0%	-	-
Gibraltar	26.789	93	0,0	0,0%	7.293,0	2,3%
Grèce	-	2.183	633,1	0,3%	-	-
Guernesey	626	676	0,0	0,0%	170,4	0,1%
Hongrie	1.140	3.568	321,1	0,2%	310,4	0,1%
Irlande	40.232	4.904	613,0	0,2%	10.952,7	3,5%
Islande	49	613	122,6	0,5%	13,3	0,0%
Italie	-	5.518	1.534,3	0,1%	-	-
Jersey	18.727	1.432	0,0	0,0%	5.098,2	1,6%
Lettonie	252	319	63,8	0,2%	68,6	0,0%
Liechtenstein	119	324	40,5	0,6%	32,4	0,0%
Lituanie	41	695	104,3	0,2%	11,2	0,0%
Luxembourg	43.496	5.250	1.365,5	1,9%	11.841,3	3,8%
Macédoine du Nord	4	185	18,5	0,1%	1,1	0,0%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millon USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Malte	3.851	470	23,5	0,2%	1.048,4	0,3%
Moldavie	-	176	21,1	0,2%	-	-
Monaco	-	17	0,0	0,0%	-	-
Monténégro	8	93	8,4	0,2%	2,2	0,0%
Norvège	18.307	4.209	968,1	0,2%	4.983,9	1,6%
Pays-Bas	185.836	4.898	1.224,5	0,1%	50.591,8	16,2%
Pologne	-	14.549	2.764,3	0,5%	-	-
Portugal	-	2.238	705,0	0,3%	-	-
Royaume-Uni	118.088	87.885	16.698,1	0,6%	32.148,1	10,3%
Russie	-	7.305	1.168,8	0,5%	-	-
Russie	-	4.826	965,2	0,1%	-	-
Serbie	1.582	743	111,5	0,2%	430,7	0,1%
Slovaquie	-	2.374	498,5	0,5%	-	-
Slovénie	64	573	108,9	0,2%	17,4	0,0%
Suisse	58.934	1.288	272,4	0,0%	16.044,1	5,1%
Suède	2.188	4.292	944,2	0,2%	595,7	0,2%
Tchéquie	1.942	3.572	678,7	0,3%	528,7	0,2%
Ukraine	-	2.412	434,2	0,3%	-	-
Îles Féroé	21	-	-	-	5,7	0,0%
île de Man	13.420	240	0,0	0,0%	3.653,4	1,2%
Amérique latine	46.051	67.648	20.900,2	0,4%	12.536,9	4,0%
Argentine	8.049	3.559	1.067,7	0,2%	2.191,2	0,7%
Bolivie	-	248	62,0	0,2%	-	-
Brésil	7.384	22.580	7.677,2	0,4%	2.010,2	0,6%
Chili	-	6.457	1.614,2	0,5%	-	-
Colombie	-	4.815	1.589,0	0,5%	-	-
Costa Rica	1.889	733	219,9	0,4%	514,3	0,2%
Cuba	-	27	9,5	0,0%	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millon USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Guatemala	-	375	93,8	0,1%	-	-
Honduras	17	673	168,2	0,7%	4,6	0,0%
Mexique	21.573	19.859	5.957,7	0,5%	5.873,0	1,9%
Nicaragua	-	335	100,5	0,8%	-	-
Panama	4.001	1.455	363,8	0,6%	1.089,2	0,3%
Paraguay	379	85	8,5	0,0%	103,2	0,0%
Pérou	915	2.416	712,7	0,3%	249,1	0,1%
République Dominicaine	-	647	174,7	0,2%	-	-
Salvador	-	676	202,8	0,8%	-	-
Uruguay	1.751	276	69,0	0,1%	476,7	0,2%
Venezuela	93	2.339	795,3	0,4%	25,3	0,0%
Équateur	-	93	23,2	0,0%	-	-
Amérique du Nord	40.419	523.358	141.297,0	0,6%	11.003,6	3,5%
Canada	40.419	5.494	1.472,4	0,1%	11.003,6	3,5%
Groenland	-	27	8,6	0,3%	-	-
États Unis d'Amérique	-	517.837	139.816,0	0,7%	-	-
Océanie	4.659	9.529	2.723,5	0,2%	1.268,4	0,4%
Australie	1.871	7.037	2.111,1	0,1%	509,4	0,2%
Fidji	-	37	7,4	0,1%	-	-
Guam	2	92	19,3	0,3%	0,5	0,0%
Iles Marshall	67	5	0,0	0,0%	18,2	0,0%
Iles Wallis et Futuna	20	-	-	-	5,4	0,0%
Micronésie	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	6	74	0,0	0,0%	1,6	0,0%
Nouvelle-Zélande	-	1.552	434,6	0,2%	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Bénéfices déplacés vers l'intérieur (millions USD)	Bénéfices transférés vers l'extérieur (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (millions USD)	Perte fiscale annuelle: Abus fiscal des entreprises (% du PIB)	Perte fiscale infligée à des tiers: abus fiscal des entreprises (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales infligées: abus fiscal des entreprises
Palau	-	2	0,0	0,0%	-	-
Papouasie	1.199	16	4,8	0,0%	326,4	0,1%
Polynésie française	-	1	0,3	0,0%	-	-
Samoa	244	1	0,3	0,0%	66,4	0,0%
Samoa américain	224	-	-	-	61,0	0,0%
Vanuatu	833	-	-	-	226,8	0,1%
Îles Cook	188	373	74,6	20,6%	51,2	0,0%
Îles Mariannes du Nord	5	339	71,2	5,5%	1,4	0,0%
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-

¹³Les pays qui sont répertoriés dans les données de l'OCDE sur les rapports pays par pays mais qui n'affichent pas de bénéfices mal alignés, selon ces données, sont indiqués ici dans des lignes vides.

¹⁴Contrairement à 2016 et 2017, les rapports pays par pays des EMN ayant leur siège en Chine n'ont pas été publiés par l'OCDE pour l'année 2018 (à compter de juillet 2023). Par conséquent, les pertes subies et infligées par les EMN chinoises, ainsi que par les juridictions dans lesquelles les EMN chinoises sont actives, pourraient être sous-estimées.

5. Les abus fiscaux liés à la finance offshore

L'opacité financière reste une caractéristique essentielle de la finance offshore. Les juridictions du secret, c'est-à-dire les pays qui offrent aux non-résidents la possibilité de dissimuler leur identité et leur fortune à l'État de droit, attirent un volume sans cesse croissant d'actifs financiers détenus par des personnes fortunées. L'opacité financière ne permet pas seulement aux individus d'abuser de leurs responsabilités fiscales et de blanchir de l'argent, il permet aussi aux cartels de la drogue d'être bancables, à la traite des êtres humains d'être rentable et au financement du terrorisme d'être possible.

L'opacité financière limite également la capacité à lutter contre les inégalités par l'imposition progressive des revenus et des patrimoines les plus élevés, et affaiblit le contrat social. La perception (exacte) que la fiscalité et la réglementation ne s'appliquent pas de la même manière à tous peut avoir un effet corrosif sur la confiance et le respect des règles dans l'ensemble de la société; la capacité des élites riches à abuser de leurs responsabilités fiscales est également susceptible d'être associée à une gouvernance et à une responsabilité politique plus faibles. Il est donc essentiel d'identifier les juridictions qui hébergent les richesses offshore d'autres pays, l'ampleur de ces richesses et les pertes probables de recettes fiscales, afin d'établir des priorités dans les réponses politiques nationales et internationales.

5.1 Résultats

Le rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale 2023 indique qu'en 2018, le monde a perdu 169 milliards de dollars américains en impôts en raison de l'évasion fiscale liée à la richesse offshore, uniquement en ce qui concerne la richesse financière.

En termes absolus, les pays à revenu élevé perdent beaucoup plus de recettes fiscales à cause de l'évasion fiscale offshore (environ 167 milliards de dollars américains perdus par an) que les pays à faible revenu (plus de 2 milliards de dollars américains perdus par an). Mais les pays à revenu élevé portent également la quasi-totalité de la responsabilité. Les pays à revenu élevé sont responsables de 99,7 % de tous les impôts perdus dans le monde au cours d'une année en

raison de l'évasion fiscale sur le patrimoine offshore. Les pays à plus faible revenu sont responsables de 0,3 %.

5.2 Les pays de l'OCDE sont responsables de la majeure partie des pertes fiscales mondiales dues à la richesse offshore

L'indice d'opacité financière 2022 du Tax Justice Network,¹ un classement de la complicité des pays dans l'opacité financière mondial, a évalué que les pays de l'OCDE et leurs dépendances étaient responsables de 48 % des risques liés à l'opacité financière dans le monde. Mais le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 indique que les pays de l'OCDE et leurs dépendances sont responsables de 92 % des 169 milliards de dollars américains que le monde perd chaque année à cause de l'évasion fiscale des fortunes offshore, soit environ 156 milliards de dollars américains par an.

Comme pour l'abus de l'impôt sur les sociétés, de nombreux membres de l'OCDE sont perdants. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse sont à nouveau collectivement responsables de l'essentiel du préjudice. Et comme dans le cas de l'abus de l'impôt sur les sociétés, les gains ne sont pas bien partagés par les citoyens - de sorte que la situation de presque tout le monde pourrait être améliorée en éliminant l'évasion à l'étranger.

Le deuxième empire du Royaume-Uni et l'axe de l'évasion fiscale

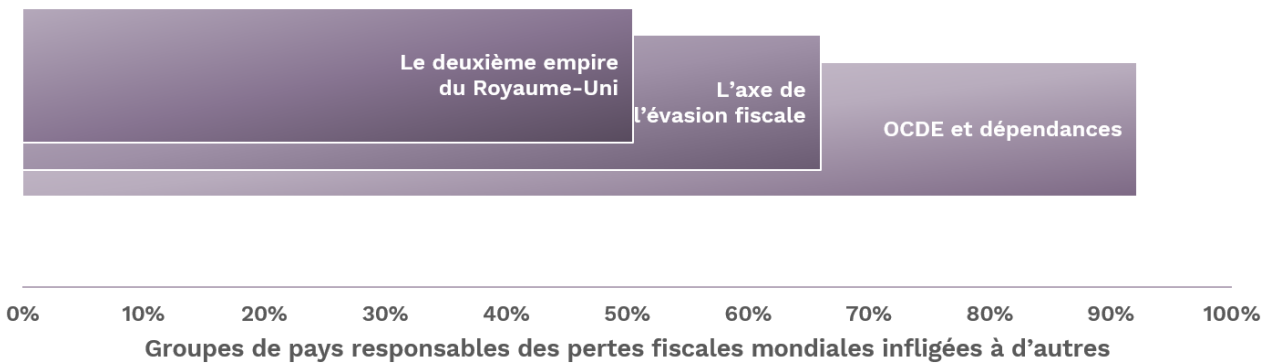
Parmi les pays de l'OCDE, les plus mauvais élèves sont encore une fois le Royaume-Uni et son réseau de territoires d'outre-mer et de dépendances de la Couronne, souvent appelés le deuxième empire du Royaume-Uni, et l'axe plus large de l'évasion fiscale, qui comprend le deuxième empire du Royaume-Uni ainsi que les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse.

L'édition Justice Fiscale: État des Lieux en 2023 indique que le deuxième empire du Royaume-Uni est responsable de plus de la moitié des 169 milliards de dollars américains d'impôts que le monde perd chaque année à cause de l'évasion fiscale des fortunes offshore, ce qui coûte au monde plus de 85 milliards de dollars américains d'impôts perdus.

L'axe de l'évasion fiscale est responsable de près de 66 % des 169 milliards de dollars américains que le monde perd chaque année à cause de l'évasion fiscale du patrimoine offshore, ce qui représente une perte de plus de 111 milliards de dollars américains.

¹Tax Justice Network, *Financial Secrecy Index 2022*.

Figure 5.1. Groupes de pays responsables de la perte mondiale de recettes fiscales due à l'abus de la fiscalité de la richesse offshore



5.3 Méthodologie

Le rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 s'appuie sur les approches existantes et développe une méthodologie qui utilise des données récentes pour fournir de nouvelles estimations des pertes de recettes fiscales dues aux richesses dissimulées dans des juridictions secrètes, et pour fournir ces estimations pour toutes les catégories d'actifs et pour le plus grand nombre de pays possible. Aucune des approches existantes, y compris inévitablement celle que nous adoptons ici, n'est parfaite, car elles s'appuient toutes nécessairement sur les données limitées disponibles et sur certaines hypothèses nécessaires. Mais les ordres de grandeur trouvés de manière cohérente par des approches assez différentes confirment la confiance dans la précision des approches adoptées et confirment l'importance de la transparence dans ce domaine. Les progrès réalisés en matière de transparence auront pour effet positif une quantification de plus en plus précise.

Deux approches principales de l'ampleur de la richesse offshore ont été développées dans la littérature sur le sujet. Le premier courant utilise la méthode des "sources et utilisations", fondée sur les statistiques de la balance des paiements. Cette méthode consiste à mesurer la différence entre les entrées et les sorties nettes de capitaux enregistrées et à les agréger dans le temps pour obtenir une estimation de la richesse offshore. En utilisant cette méthode, James Henry² a estimé qu'en 2010, les investisseurs des pays en développement avaient accumulé entre 7 et 9 000 milliards de dollars américains de richesse offshore. Dans la même étude, Henry estime que la richesse offshore mondiale, toutes catégories d'actifs confondues (c'est-à-dire y compris la richesse non financière), se situe entre 21 et 32 000 milliards de dollars américains, bien qu'aucune ventilation par pays ne soit disponible en raison du manque de données.

²James S. Henry. *The Price of Offshore Revisited: New Estimates for "Missing" Global Private Wealth, Income, Inequality, and Lost Taxes*. Tech. rep. Tax Justice Network, 2012. URL: http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore_Revisited_26072012.pdf (visited on 07/05/2022).

Dans le second volet de la littérature, sur lequel s'appuie la présente analyse, les divergences dans les statistiques macroéconomiques ont été utilisées pour estimer l'ampleur de la richesse financière offshore dans une série d'articles publiés dans des revues universitaires très réputées.³ Selon cette méthode, la différence entre les actifs et les passifs des investissements de portefeuille déclarés au niveau mondial est attribuée à la richesse offshore non enregistrée. Les estimations sont ensuite étendues pour couvrir d'autres actifs financiers tels que les dépôts bancaires, mais pas les actifs non financiers tels que l'immobilier, l'or, les yachts de luxe ou l'art. Pour une description plus détaillée de ces méthodes, voir les revues récentes de cette littérature.⁴

Outre l'estimation de l'ampleur de la richesse offshore, une question pressante concerne sa propriété. Le manque de données disponibles sur la richesse offshore privée pour la plupart des catégories d'actifs signifie que des hypothèses sont nécessaires pour attribuer la richesse mesurée aux pays d'origine. En 2016, la Banque des règlements internationaux a commencé à publier des données appropriées sur une classe d'actifs importante, les dépôts bancaires transfrontaliers, pour de nombreux pays, y compris certaines des juridictions les plus importantes en matière de secret. L'approche du rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale, similaire aux travaux pionniers d'Alstadsaeter, Johannesen et Zucman⁵ et à plusieurs études ultérieures réalisées par d'autres chercheurs,⁶ utilise ces données pour estimer la répartition de la richesse offshore non enregistrée.

L'approche du rapport Justice Fiscale: État des Lieux 2023 peut être résumée en quatre étapes et tous les détails peuvent être trouvés dans le document méthodologique qui l'accompagne.⁷ Dans la première étape, nous identifions ce que nous appelons les "dépôts anormaux". Nous commençons par identifier les juridictions qui (a) attirent des montants de dépôts bancaires disproportionnés par rapport à la taille de leur économie et (b) disposent de lois strictes en matière de secret bancaire. Pour nos besoins, nous définissons ces juridictions comme celles qui ont des scores de secret élevés dans l'indice d'opacité financière pour la catégorie de l'enregistrement de la propriété. En combinant ces

³Gabriel Zucman. 'The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the US Net Debtors or Net Creditors?' *The Quarterly Journal of Economics*, 128(3) (2013), pp. 1321–1364. URL: <http://qje.oxfordjournals.org/content/128/3/1321.short> (visited on 08/05/2022); Annette Alstadsaeter et al. 'Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality'. *Journal of Public Economics*. In Honor of Sir Tony Atkinson (1944–2017), 162 (June 2018), pp. 89–100. URL: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272718300082> (visited on 22/07/2021).

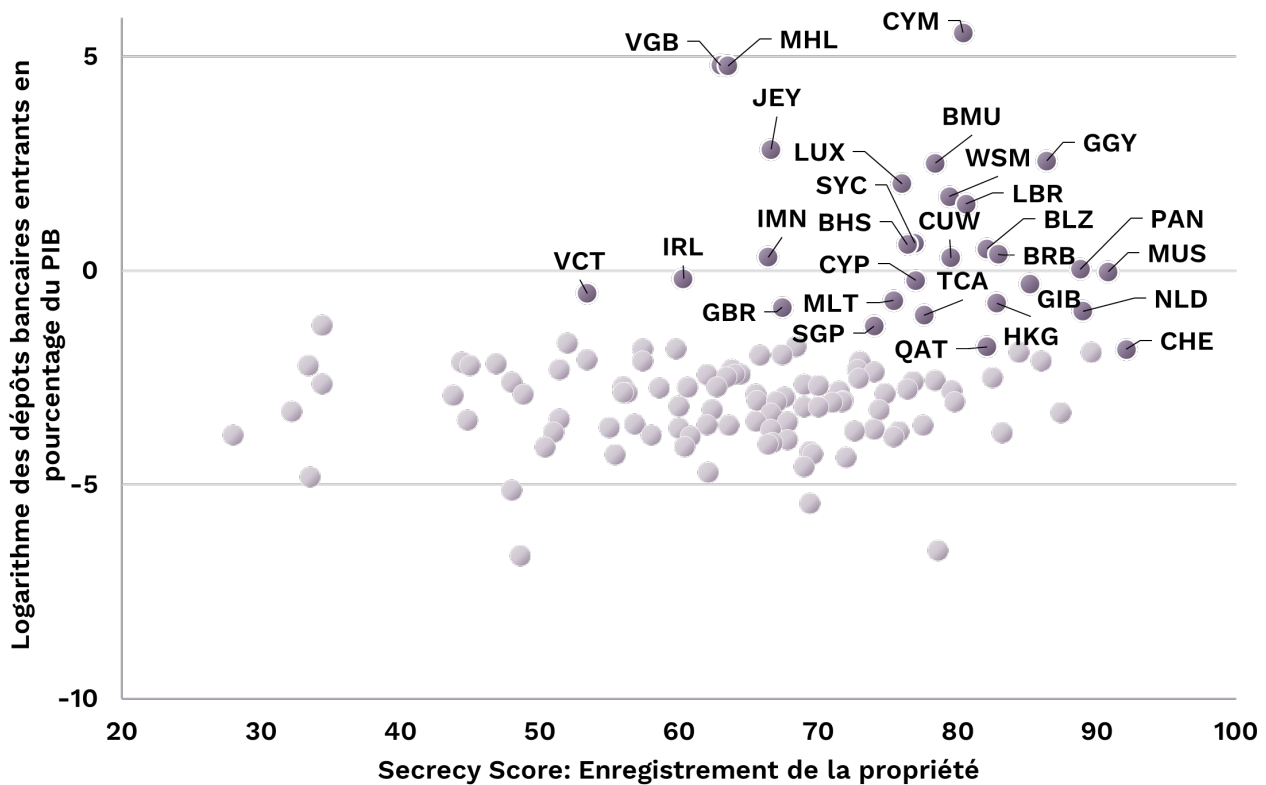
⁴Cobham and Janský, *Estimating Illicit Financial Flows*; Niels Johannesen and Jukka Pirttilä. 'Capital Flight and Development An Overview of Concepts, Methods, and Data Sources'. *UNU-WIDER Working Paper Series*, 2016/95 (2016). URL: <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2016-95.pdf> (visited on 07/09/2016); Charles Vellutini et al. *Estimating International Tax Evasion by Individuals*. Working Paper 76. European Commission, 2019. URL: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/10854d45-f549-11e9-8c1f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-120453070>.

⁵Alstadsaeter et al., 'Who Owns the Wealth in Tax Havens?'

⁶Vellutini et al., *Estimating International Tax Evasion by Individuals*; ECORYS. *Monitoring the Amount of Wealth Hidden by Individuals in International Financial Centres and Impact of Recent Internationally Agreed Standards on Tax Transparency on the Fight against Tax Evasion*. Tech. rep. Brussels, Belgium: European Commission DG TAXUD, 2021.

⁷Tax Justice Network, *State of Tax Justice 2023 - Methodology*.

Figure 5.2. Intensité des dépôts bancaires entrants par rapport au score de secret dans l'enregistrement des propriétés

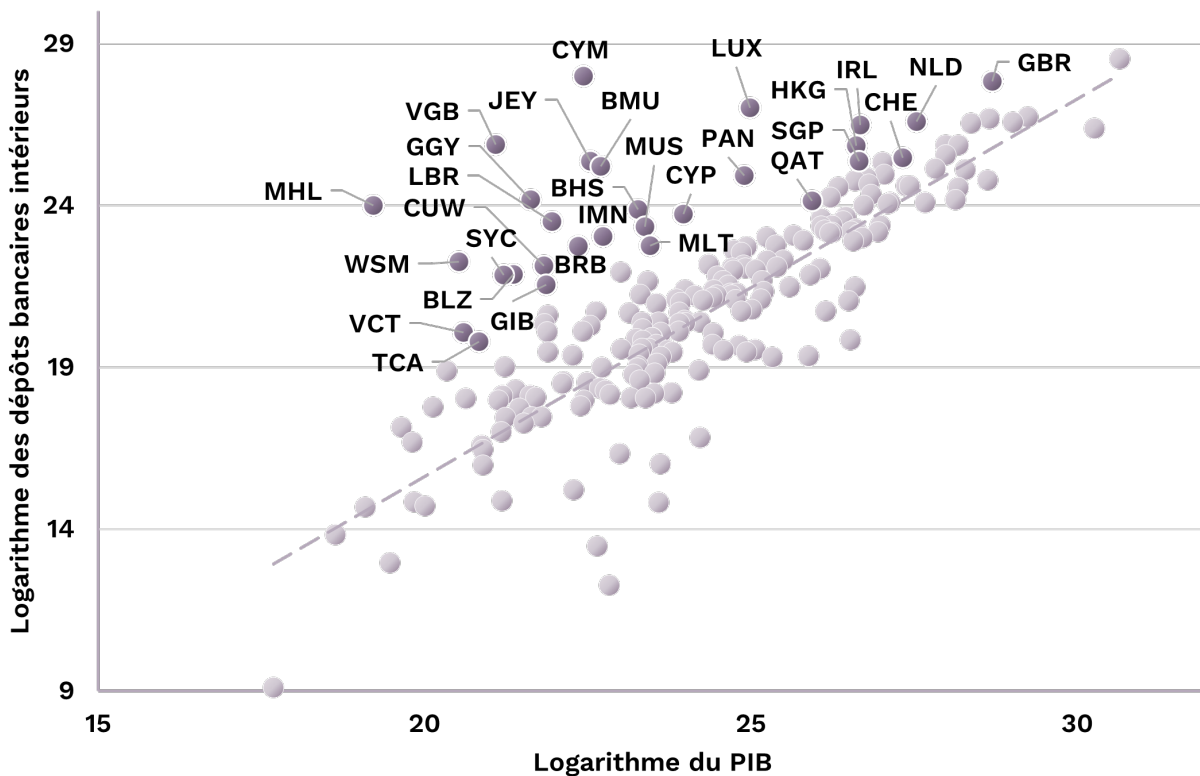


deux indicateurs (c'est-à-dire un score élevé d'opacité financière et une forte intensité de dépôts bancaires entrants), nous identifions les juridictions présentant des dépôts anormaux significatifs dus au secret comme suit: les pays dont l'intensité des dépôts bancaires entrants représente 30 % du PIB et dont le score de secret est supérieur à 50, et ceux dont l'intensité des dépôts bancaires entrants représente 15 % du PIB et dont le score de secret est supérieur à 70. Ces pays sont mis en évidence dans la figure 5.2.

Nous n'avons que légèrement ajusté notre approche à cette étape depuis le rapport initial Justice Fiscale: État des Lieux en 2020, dans le but de mieux saisir les juridictions dans lesquelles le secret est probablement responsable des dépôts anormaux (auparavant, le critère était une intensité des dépôts bancaires entrants de 15 % et un score de secret d'au moins 20 sur le premier indicateur de secret sur le secret bancaire).

À l'aide d'une analyse de régression, nous estimons ensuite le montant attendu des dépôts bancaires entrants dans ces juridictions sur la base de la forte relation entre le PIB et les dépôts bancaires dans les pays qui n'offrent pas d'opportunités d'arbitrage en matière de secret (c'est-à-dire les pays ayant des scores inférieurs en matière de secret bancaire et un ratio relativement faible de dépôts bancaires par rapport au PIB). Les "dépôts anormaux" sont alors quantifiés comme la différence entre les dépôts observés et les dépôts attendus

Figure 5.3. Dépôts bancaires entrants vs. PIB, 2018



dans chaque juridiction. Nous soutenons que ces dépôts anormaux sont localisés dans ces juridictions précisément en raison du fait que ces juridictions garantissent d’opacité financière.

Dans la figure 5.3, nous montrons la relation entre le PIB et les dépôts bancaires entrants, et nous mettons en évidence les juridictions qui ont des intensités significatives de dépôts bancaires entrants et qui, en même temps, offrent de grandes possibilités aux individus de cacher leur identité et leur richesse.

Nous constatons que près de 50 % des dépôts bancaires mondiaux peuvent être considérés comme anormaux selon notre définition, ce qui signifie qu’ils se trouvent dans des juridictions secrètes en quantités supérieures à ce que l’on pourrait attendre compte tenu de la taille de l’économie de ces juridictions. Pour chacune de ces juridictions, notre approche nous permet de quantifier la quantité d’argent considérée comme représentant des dépôts bancaires anormaux et la part de ces dépôts anormaux dans le total des dépôts bancaires de chaque juridiction. Le tableau 5.1 présente une vue d’ensemble des 20 juridictions ayant la valeur la plus élevée de dépôts anormaux.

Table 5.1. Top 20 des juridictions avec la plus grande valeur de dépôts anormaux

Pays	Secrecy Score: Enregistrement de la propriété	Total des dépôts (milliards USD)	Dépôts anormaux (milliards USD)	Dépôts anormaux (part du total)	BIS reporting
Îles Caïmans	80	1431	1431	99,97%	Non
Royaume-Uni	67	1231	975	79,21%	Oui
États Unis d'Amérique	86	2477	666	26,9%	Oui
Luxembourg	76	543	537	98,84%	Oui
Irlande	60	319	285	89,38%	Oui
Pays-Bas	89	356	275	77,36%	Oui
Îles Vierges britanniques	63	175	174	99,93%	Non
Italie	57	334	149	44,81%	Oui
France	65	385	139	36,14%	Oui
Hong Kong	82	169	137	81,16%	Oui
Jersey	66	104	104	99,48%	Oui
Bermudes	78	89	88	99,28%	Non
Singapour	74	103	70	67,85%	Non
Panama	88	67	61	91,46%	Non
Suisse	92	117	52	44,54%	Oui
Belgique	52	99	51	51,96%	Oui
Espagne	57	171	46	26,99%	Oui
Guernesey	86	31	31	99,32%	Oui
Iles Marshall	63	26	26	99,93%	Non
Danemark	59	57	25	44,9%	Oui

Dans la deuxième étape de notre approche, nous attribuons ces dépôts anormaux à leur pays d'origine. Pour ce faire, nous suivons largement l'approche d'Alstadsaeter, Johannesen et Zucman et utilisons les statistiques bancaires locales de la Banque des règlements internationaux (BRI). Cet ensemble de données contient des informations sur l'origine des dépôts bancaires dans les juridictions à haut niveau de secret qui communiquent ces données à la BRI. Comme l'indique la dernière colonne du tableau 5.1, certaines des juridictions à secret les plus populaires déclarent désormais leurs données à la BRI. Comme dans l'étude d'Alstadsaeter, Johannesen et Zucman, nous évaluons la répartition des pays d'origine pour les dépôts stockés dans les juridictions déclarantes à la BRI et supposons que cette répartition vaut également pour les juridictions secrètes non déclarantes à la BRI.

Dans un troisième temps, nous combinons les estimations existantes de la richesse offshore mondiale totale avec nos estimations des parts de pays, afin de dériver la valeur de la richesse offshore provenant de chaque pays individuel. En particulier, nous utilisons l'estimation la plus récente⁸ de la richesse financière offshore mondiale, qui s'élève à 9 900 milliards de dollars américains en 2018. Il est important de noter que cette estimation n'inclut que les actifs financiers et non la richesse non financière, dont la valeur est susceptible de dépasser celle de la richesse financière d'un facteur de 3 à 4.⁹ La deuxième colonne du tableau 5.2 présente nos estimations de la part du patrimoine financier offshore mondial détenue par les citoyens de chaque pays, et la troisième colonne traduit ces parts en dollars américains.

Dans la quatrième et dernière étape, nous calculons les pertes de recettes fiscales résultant du stockage de la richesse dans des juridictions secrètes. En suivant l'approche de Zucman dans son étude de 2015, nous supposons un rendement de 5 % sur les investissements offshore (qui comprennent une combinaison de titres, d'obligations, de dépôts bancaires et d'autres actifs financiers). Nous multiplions ensuite ces rendements par les taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques qui auraient été appliqués dans les pays d'origine des actifs, si ces actifs n'avaient pas été transférés dans des juridictions secrètes. La cinquième colonne du tableau 5.2 présente les estimations résultantes de la perte de recettes fiscales pour chaque pays.

Dans les sixième et septième colonnes du tableau 5.2, nous montrons la contribution estimée de chaque pays au problème de la richesse offshore et la perte fiscale respectivement infligée aux autres pays. Bon nombre des pays qui enregistrent eux-mêmes les pertes les plus importantes, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg, imposent également des pertes importantes à d'autres pays, ce qui souligne la nature perdante de la facilitation de l'abus fiscal au niveau mondial. Les îles Caïmans, territoire britannique d'outre-mer, sont responsables de la plus grande part de cette mesure (25,6 %), entraînant à elles seules une perte de recettes fiscales de plus de 43 milliards de dollars américains à l'échelle mondiale.

page

⁸ECORYS, *Monitoring the Amount of Wealth Hidden by Individuals in International Financial Centres and Impact of Recent Internationally Agreed Standards on Tax Transparency on the Fight against Tax Evasion*.

⁹Henry, *The Price of Offshore Revisited: New Estimates for "Missing" Global Private Wealth, Income, Inequality, and Lost Taxes*.

Table 5.2. Résultats complets de l'estimation des pertes de recettes fiscales dues à la richesse financière offshore et des pertes fiscales infligées à d'autres pays

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Afrique	1,63%	159,5	6,8%	2.297,1	1.033,4	0,6%
Afrique du Sud	0,28%	27,4	7,4%	616,7	-	-
Algérie	0,03%	3,1	1,8%	53,9	-	-
Angola	0,22%	21,6	21,3%	183,8	-	-
Botswana	0,01%	0,7	3,9%	9,2	-	-
Burkina Faso	0,00%	0,2	1,1%	2,4	-	-
Burundi	0,00%	0,1	4,4%	1,9	-	-
Bénin	0,00%	0,2	1,1%	2,2	-	-
Cabo Verde	0,00%	0,1	4,0%	1,2	-	-
Cameroun	0,02%	1,6	4,2%	23,8	-	-
Chadre	0,00%	0,4	3,2%	5,0	-	-
Comores	0,00%	0,0	1,9%	0,3	-	-
Congo	0,01%	0,7	5,5%	11,1	-	-
Côte d'Ivoire	0,01%	1,3	2,2%	19,1	-	-
Djibouti	0,00%	0,3	9,0%	4,0	-	-
Egypte	0,16%	15,6	6,3%	175,8	-	-
Eswatini	0,00%	0,1	2,9%	2,3	-	-
Ethiopie	0,01%	0,9	1,0%	15,0	-	-
Gabon	0,02%	1,8	10,4%	20,5	-	-
Gambie	0,00%	0,1	8,8%	2,1	-	-
Ghana	0,04%	3,8	5,8%	66,5	42,5	0,0%
Guinée	0,00%	0,2	2,2%	3,4	-	-
Guinée Équatoriale	0,00%	0,3	2,6%	4,0	-	-
Guinée-Bissau	0,00%	0,1	8,0%	1,6	-	-
Kenya	0,04%	3,7	4,2%	55,7	-	-
Lesotho	0,00%	0,0	1,9%	0,7	-	-
Libye	0,04%	4,1	7,9%	48,6	-	-
Libéria	0,12%	12,0	369,1%	168,0	481,9	0,3%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Madagascar	0,01%	0,8	5,6%	10,8	-	-
Malawi	0,00%	0,3	4,7%	4,9	-	-
Mali	0,01%	0,6	3,6%	8,6	-	-
Maroc	0,03%	3,3	2,8%	63,1	-	-
Maurice	0,13%	12,9	91,1%	96,9	381,5	0,2%
Mauritanie	0,00%	0,3	4,2%	6,0	-	-
Mozambique	0,01%	1,4	9,6%	22,8	37,5	0,0%
Namibie	0,01%	1,2	9,1%	22,8	-	-
Niger	0,00%	0,1	0,6%	1,1	-	-
Nigeria	0,19%	18,7	4,7%	224,3	-	-
Ouganda	0,01%	0,8	2,6%	16,9	-	-
Rwanda	0,00%	0,1	1,4%	1,8	-	-
République Centrafricaine	0,00%	0,0	1,3%	0,4	-	-
République démocratique du Congo	0,01%	1,4	3,1%	28,6	-	-
Sao Tomé et Príncipe	0,00%	0,0	2,3%	0,1	-	-
Seychelles	0,08%	7,7	485,0%	119,7	90,0	0,1%
Sierra Leone	0,00%	0,1	3,6%	1,1	-	-
Somalie	0,00%	0,2	15,7%	3,3	-	-
Soudan	0,00%	0,1	0,4%	0,9	-	-
Soudan du sud	0,00%	0,0	0,1%	0,1	-	-
Sénégal	0,01%	1,2	5,3%	24,7	-	-
Tanzanie	0,01%	1,2	2,1%	18,2	-	-
Togo	0,00%	0,2	3,4%	2,5	-	-
Tunisie	0,02%	2,0	5,1%	35,2	-	-
Zambie	0,02%	2,1	8,0%	39,6	-	-
Zimbabwe	0,02%	1,7	6,8%	42,6	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Érythrée	0,00%	0,1	1,3%	1,3	-	-
Asie	15,63%	1.533,6	4,8%	24.030,3	7.655,8	4,5%
Afghanistan	0,00%	0,2	1,1%	2,0	-	-
Arabie Saoudite	0,93%	91,5	11,6%	0,0	-	-
Arménie	0,00%	0,2	1,9%	4,3	-	-
Azerbaïdjan	0,02%	1,9	4,1%	22,5	-	-
Bahreïn	0,06%	6,2	16,5%	0,0	28,0	0,0%
Bangladesh	0,02%	1,7	0,6%	25,9	-	-
Bhoutan	0,00%	0,0	0,3%	0,1	-	-
Brunei	0,02%	2,0	14,8%	0,0	-	-
Cambodge	0,02%	1,5	6,0%	14,8	-	-
Chine	4,45%	436,5	3,1%	9.820,5	-	-
Corée du Sud	0,20%	20,0	1,2%	420,2	-	-
Emirats Arabes Unis	0,73%	71,4	16,9%	0,0	771,8	0,5%
Géorgie	0,00%	0,5	2,7%	4,7	-	-
Hong Kong	1,34%	131,4	36,3%	985,4	4.160,1	2,5%
Inde	0,10%	10,2	0,4%	183,2	-	-
Indonésie	0,05%	4,7	0,4%	69,8	-	-
Irak	0,01%	0,8	0,3%	5,6	-	-
Iran	0,01%	0,8	0,2%	9,0	-	-
Israël	0,31%	30,6	8,3%	766,2	-	-
Japon	1,80%	176,3	3,6%	4.932,1	-	-
Jordan	0,05%	5,1	11,9%	51,0	-	-
Kazakhstan	0,13%	13,1	7,3%	65,5	-	-
Kirghizistan	0,00%	0,4	4,3%	5,2	-	-
Koweït	0,54%	53,1	37,7%	0,0	-	-
Laos	0,00%	0,1	0,8%	2,0	-	-
Liban	0,13%	12,5	22,7%	124,8	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Macao	0,09%	8,9	16,1%	53,3	53,2	0,0%
Malaisie	0,21%	20,7	5,8%	290,0	-	-
Maldives	0,00%	0,1	1,5%	0,6	-	-
Mongolie	0,01%	0,6	4,8%	3,1	16,5	0,0%
Myanmar	0,00%	0,1	0,1%	1,0	-	-
Népal	0,01%	0,6	2,1%	8,4	-	-
Oman	0,09%	9,2	11,6%	0,0	56,8	0,0%
Ouzbékistan	0,01%	0,5	1,0%	7,7	-	-
Pakistan	0,03%	3,4	1,1%	33,6	-	-
Palestine	0,00%	0,3	1,9%	3,3	-	-
Philippines	0,13%	13,0	3,7%	226,7	-	-
Qatar	0,28%	27,3	14,9%	0,0	445,3	0,3%
Singapour	1,66%	163,2	43,7%	1.795,5	2.124,1	1,3%
Sri Lanka	0,01%	0,6	0,6%	6,7	-	-
Syrie	0,00%	0,3	2,0%	3,7	-	-
Tadjikistan	0,00%	0,1	0,7%	0,8	-	-
Taiwan	1,52%	149,4	24,5%	2.987,9	-	-
Thaïlande	0,38%	37,1	7,3%	649,0	-	-
Timor-laté	0,00%	0,0	0,5%	0,1	-	-
Turkménistan	0,00%	0,1	0,1%	0,6	-	-
Turquie	0,23%	22,4	2,9%	392,2	-	-
Vietnam	0,03%	2,7	1,1%	47,4	-	-
Yémen	0,00%	0,5	1,9%	3,4	-	-
Caraïbes et îles américaines	12,90%	1.264,9	585,3%	700,5	52.398,5	31,0%
Anguilla	0,00%	0,0	2,5%	0,0	-	-
Antigua-et-Barbuda	0,00%	0,2	11,6%	2,3	-	-
Arubie	0,01%	0,7	22,6%	21,4	0,1	0,0%
Bahamas	0,55%	54,0	414,8%	0,0	679,3	0,4%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Barbados	0,06%	6,3	124,3%	126,4	213,0	0,1%
Belize	0,09%	8,4	448,8%	98,3	90,4	0,1%
Bermudes	0,85%	83,3	1153,7%	0,0	2.675,9	1,6%
Bonaire. Sint Eustatius et Saba	0,00%	0,2	27,5%	2,0	3,0	0,0%
Curacao	0,15%	14,7	471,4%	346,5	115,8	0,1%
Dominique	0,00%	0,4	64,0%	4,1	0,1	0,0%
Grenade	0,00%	0,2	19,4%	2,6	-	-
Guyane	0,00%	0,1	3,1%	1,7	-	-
Haïti	0,00%	0,2	1,5%	3,4	-	-
Jamaïque	0,01%	0,5	3,3%	7,7	-	-
Montserrat	0,00%	0,0	22,4%	0,1	-	-
Porto Rico	0,00%	0,0	0,0%	0,2	-	-
Saint-Christophe-et-Niévès	0,00%	0,1	5,3%	0,8	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,02%	2,0	251,8%	23,9	13,4	0,0%
Sainte-Lucie	0,01%	0,5	25,0%	6,1	-	-
Sint Maarten	0,00%	0,2	15,5%	4,4	-	-
Suriname	0,01%	0,5	15,3%	10,1	-	-
Trinité-et-Tobago	0,02%	1,7	7,3%	21,8	-	-
Îles Caïmans	8,21%	804,9	14588,9%	0,0	43.307,3	25,6%
Îles Falkland	0,00%	0,3	76,4%	2,7	-	-
Îles Turques-et-Caïques	0,01%	0,9	79,7%	13,8	8,9	0,0%
Îles Vierges britanniques	2,90%	284,3	19664,6%	0,0	5.291,2	3,1%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Europe	44,58%	4.373,2	19,9%	96.934,6	84.155,5	49,8%
Albanie	0,00%	0,3	2,0%	3,5	-	-
Allemagne	4,46%	437,0	11,0%	9.832,4	-	-
Andorre	0,02%	1,6	50,6%	8,1	18,7	0,0%
Autriche	0,21%	21,0	4,6%	576,6	-	-
Belgique	1,00%	97,8	18,0%	2.445,6	1.569,1	0,9%
Biélorussie	0,00%	0,1	0,2%	0,9	-	-
Bosnie Herzégovine	0,00%	0,3	1,4%	1,4	-	-
Bulgarie	0,03%	2,9	4,3%	14,3	-	-
Chypre	0,54%	53,2	210,3%	931,6	548,6	0,3%
Croatie	0,01%	1,0	1,6%	17,3	21,5	0,0%
Danemark	0,46%	44,8	12,6%	1.251,4	776,3	0,5%
Espagne	0,70%	68,6	4,8%	1.543,4	1.402,1	0,8%
Estonie	0,01%	1,3	4,1%	12,6	-	-
Finlande	0,23%	22,8	8,3%	612,9	674,9	0,4%
France	2,21%	216,6	7,8%	5.305,7	4.216,0	2,5%
Gibraltar	0,12%	11,3	361,7%	226,1	61,0	0,0%
Grèce	0,41%	39,7	18,2%	893,9	-	-
Guernesey	0,42%	41,1	1674,2%	410,9	957,7	0,6%
Hongrie	0,08%	7,5	4,7%	56,0	-	-
Irlande	5,51%	540,7	141,3%	12.976,9	8.648,1	5,1%
Islande	0,02%	1,5	5,7%	34,2	-	-
Italie	1,53%	150,6	7,2%	3.236,9	4.533,7	2,7%
Jersey	1,44%	141,2	2285,9%	1.411,5	3.150,9	1,9%
Lettonie	0,02%	1,8	5,2%	27,9	-	-
Liechtenstein	0,05%	4,9	71,3%	54,9	12,2	0,0%
Lituanie	0,01%	1,2	2,2%	9,0	-	-
Luxembourg	4,37%	428,9	604,8%	9.818,0	16.264,6	9,6%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Macédoine du Nord	0,00%	0,4	3,3%	2,1	-	-
Malte	0,20%	19,3	130,9%	338,0	189,6	0,1%
Moldavie	0,00%	0,1	0,8%	0,8	-	-
Monaco	0,00%	0,0	0,6%	0,0	-	-
Monténégro	0,00%	0,2	3,3%	0,8	1,7	0,0%
Norvège	0,29%	28,0	6,4%	652,1	385,6	0,2%
Pays-Bas	3,48%	341,5	37,4%	8.869,6	8.338,1	4,9%
Pologne	0,09%	9,1	1,6%	146,1	-	-
Portugal	0,21%	20,8	8,6%	499,5	382,2	0,2%
Royaume-Uni	12,68%	1.243,8	43,5%	27.986,1	29.504,2	17,5%
Russie	0,02%	2,2	0,9%	11,2	-	-
Russie	0,55%	53,9	3,2%	350,1	-	-
Saint Marin	0,00%	0,3	20,4%	5,3	1,1	0,0%
Serbie	0,01%	0,9	1,8%	4,6	-	-
Slovaquie	0,04%	4,2	4,0%	52,2	-	-
Slovénie	0,04%	4,3	8,0%	108,4	-	-
Suisse	2,24%	219,9	31,2%	4.397,3	1.577,1	0,9%
Suède	0,52%	50,6	9,1%	1.450,8	622,8	0,4%
Tchéquie	0,07%	7,2	2,9%	79,0	-	-
Ukraine	0,03%	2,8	2,1%	24,8	-	-
Îles Féroé	0,00%	0,1	3,5%	1,7	7,7	0,0%
Île de Man	0,24%	24,0	320,6%	240,2	290,0	0,2%
Amérique latine	2,16%	212,2	3,9%	3.201,1	1.855,5	1,1%
Argentine	0,18%	17,2	3,3%	301,1	-	-
Bolivie	0,02%	2,0	5,0%	29,9	-	-
Brésil	0,18%	18,1	1,0%	249,4	-	-
Chili	0,08%	8,2	2,7%	143,2	-	-
Colombie	0,18%	17,3	5,2%	302,8	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Costa Rica	0,06%	5,5	9,0%	41,1	-	-
Cuba	0,00%	0,4	0,4%	4,9	-	-
Guatemala	0,06%	6,0	8,3%	21,1	-	-
Honduras	0,02%	2,3	9,4%	28,1	-	-
Mexique	0,42%	41,6	3,4%	727,6	-	-
Nicaragua	0,02%	2,3	17,6%	34,5	-	-
Panama	0,41%	40,5	62,2%	506,2	1.855,5	1,1%
Paraguay	0,01%	1,0	2,5%	5,1	-	-
Pérou	0,08%	8,2	3,7%	122,8	-	-
République Dominicaine	0,06%	6,2	7,3%	77,7	-	-
Salvador	0,03%	2,5	9,5%	37,0	-	-
Uruguay	0,06%	5,7	9,6%	102,7	-	-
Venezuela	0,21%	20,5	9,8%	348,4	-	-
Équateur	0,07%	6,7	6,2%	117,3	-	-
Amérique du Nord	21,99%	2.156,7	9,7%	39.635,2	20.746,1	12,3%
Canada	1,35%	132,0	7,7%	2.178,2	571,5	0,3%
Groenland	0,00%	0,2	6,2%	2,9	12,6	0,0%
États Unis d'Amérique	20,64%	2.024,5	9,8%	37.454,1	20.161,9	11,9%
Océanie	1,10%	108,0	6,4%	2.071,8	1.032,4	0,6%
Australie	0,76%	74,4	5,2%	1.674,4	12,1	0,0%
Fidji	0,00%	0,1	1,0%	0,6	-	-
Iles Marshall	0,12%	11,8	5322,2%	70,7	802,4	0,5%
Kiribati	0,00%	0,0	7,6%	0,2	-	-
Micronésie	0,00%	0,0	8,3%	0,5	-	-
Nauru	0,00%	0,0	1,2%	0,0	-	-
Nouvelle Calédonie	0,01%	0,6	6,2%	9,8	76,4	0,0%

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion de la fortune offshore mondiale détenue par des citoyens du pays	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (milliards USD)	Fortune offshore détenue par des citoyens du pays (% du PIB)	Pertes de recettes fiscales : Fortune offshore (millions USD)	Pertes fiscales infligées à d'autres pays (millions USD)	Proportion des pertes fiscales mondiales dues à l'offshore par pays
Nouvelle-Zélande	0,10%	9,6	4,6%	157,8	-	-
Papouasie	0,00%	0,1	0,3%	1,3	-	-
Polynésie française	0,01%	0,5	8,4%	8,0	3,2	0,0%
Samoa	0,11%	10,5	1280,8%	142,0	138,3	0,1%
Tonga	0,00%	0,0	0,7%	0,0	-	-
Tuvalu	0,00%	0,0	5,5%	0,0	-	-
Vanuatu	0,00%	0,3	35,3%	4,8	-	-
Îles Salomon	0,00%	0,1	7,1%	1,7	-	-

6. Conclusion

Les estimations présentées ici montrent l'ampleur persistante des abus fiscaux liés à la finance offshore par les multinationales et par les particuliers dont la fortune est dissimulée à l'étranger. Elles confirment les conclusions du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique dans son rapport de 2015, selon lesquelles l'abus fiscal sur les sociétés est, et reste, l'élément le plus important du problème.

Les résultats confirment également que les pays à revenu élevé perdent les plus grandes quantités de revenus en termes absolus et qu'ils sont responsables de la plus grande partie du problème, au niveau mondial.

Les pays à faible revenu subissent les pertes les plus importantes, perdant de loin la plus grande part de leurs recettes fiscales actuelles ou de leurs besoins en matière de dépenses publiques.

Tous les pays voient leur capacité à poursuivre une fiscalité progressive étouffée par la menace d'abus transfrontaliers. Ainsi, toutes les sociétés, quel que soit leur niveau de revenu par habitant, sont condamnées à souffrir d'inégalités plus profondes et à être moins à même de répondre aux principales menaces sociétales, y compris la crise climatique.

Les mesures visant à mettre fin aux abus fiscaux transfrontaliers sont connues et à portée de main. Elles englobent une plateforme largement acceptée de mesures de transparence, dont l'ABC: l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers; la transparence de la propriété effective pour mettre fin au contrôle anonyme des sociétés et autres véhicules juridiques; et la publication de rapports pays par pays par les multinationales pour mettre à nu l'ampleur et la nature de leurs transferts de bénéficiaires. Ces mesures doivent être pleinement mises en œuvre et tous les pays doivent en bénéficier.

Des changements majeurs sont également nécessaires pour revenir sur la décision de la Société des Nations d'adopter le principe de pleine concurrence il y a un siècle - une décision qui sous-tend l'énorme croissance de l'abus de l'impôt sur les sociétés, au point que les milliers de milliards de dollars de bénéficiaires transférés illicitement chaque année sont susceptibles d'entraîner une distorsion matérielle dans les comptes de l'économie mondiale.

L'OCDE, le club des pays riches, fixe les règles fiscales internationales depuis les années 1960. Au cours de la dernière décennie, elle s'est efforcée de mettre en

œuvre des réformes significatives, alors que l'ampleur des abus a explosé et est devenue une source de colère publique dans tous les pays du monde.

Mais l'OCDE a échoué. Elle n'a pas inclus les non-membres dans ses décisions, elle n'a pas assuré la transparence ou la responsabilité pour les peuples du monde, et elle n'a pas produit de mesures efficaces pour freiner l'abus fiscal.

Les pays du monde se sont engagés en 2022 à mener des discussions intergouvernementales sur une convention fiscale des Nations Unies et un nouveau cadre sous les auspices de l'ONU. En 2015, ces mêmes pays se sont engagés à réduire les flux financiers illicites et à faire de la fiscalité le principal moyen de mise en oeuvre des objectifs de développement durable - le plan commun visant à améliorer le bien-être humain dans tous les pays.

Les 4 800 milliards de dollars américains de pertes fiscales identifiés dans ce rapport de l'Etat des Lieux de la Justice Fiscale 2023 représentent les bénéfices potentiels d'une réduction des abus fiscaux sur une décennie. C'est l'ampleur du prix à gagner si les décideurs politiques peuvent entamer des négociations formelles et mettre en place une convention fiscale globale des Nations Unies, établissant des normes inclusives et créant un organe fiscal des Nations Unies pour convenir de règles visant à mettre fin aux abus, une fois pour toutes.

Cette année peut être cruciale. Nous devons nous assurer que nos gouvernements le savent.

Justice fiscale : état des lieux - Calendrier

2023

JULY

27 - 28 juillet, Cartagena, Colombie

Conférence ministérielle : Vers un ordre fiscal international inclusif, durable et équitable.

https://www.minhacienda.gov.co/webcenter/portal/TributacionIncluyente/pages_TributacionIncluyente

AUGUST

9 août

Journée internationale des peuples autochtones 2023

<https://social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples/events/international-day-of-the-worlds-indigenous-peoples-2023> <https://www.un.org/en/observances/indigenous-day>

SEPTEMBRE

5 - 19 septembre, New York, États-Unis

Assemblée générale de l'ONU (UNGA 78)

<https://www.un.org/en/ga/>

9 - 10 septembre, New Delhi, Inde

Sommet des dirigeants du G20

<https://www.g20.org/en/g20-india-2023/new-delhi-summit/>

18 - 19 septembre, New York, États-Unis

Sommet sur les OMD

<https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023>

OCTOBRE

2 - 6 octobre, Genève, Suisse

Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (36ème session)

<https://www.ohchr.org/en/events/sessions/2023/36th-session-working-group-issue-human-rights-and-transnational-corporations>

9 - 15 octobre, Marrakech, Maroc

Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

<https://www.worldbank.org/en/meetings/splash/about#sec2>
<https://openmorocco2023.com/en/>

16 - 20 octobre, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Groupe de travail intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur les normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR)

<https://isar.unctad.org/2019/11/26/isar-40/>

17 octobre, Genève, Suisse

27ème session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

<https://financing.desa.un.org/events/27th-session-committee-experts-international-cooperation-tax-matters>

23 octobre, Paris, France

Réunion plénière et réunion du groupe de travail du Groupe d'action financière, Paris (à confirmer)

<https://www.fatf-gafi.org/en/home.html>

25 - 27 octobre, Genève, Suisse

Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, sixième session

<https://unctad.org/meeting/multi-year-expert-meeting-enhancing-enabling-economic-environment-all-levels-support-7>

NOVEMBRE

7 - 9 novembre, Punta del Este, Uruguay

2023 Festival des données pour le développement

<https://www.data4sdgs.org/festival-de-datos-2023>

1 - 3 novembre, Genève, Suisse

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement (7ème session)

<https://unctad.org/meeting/intergovernmental-group-experts-financing-development-seventh-session>

30 novembre - 12 décembre, Dubaï, Émirats arabes unis

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 28)

<https://unfccc.int/cop28>

DECEMBRE

Journée internationale de lutte contre la corruption, 9 décembre

Journée internationale des droits de l'homme, 10 décembre

Journée internationale de la couverture sanitaire universelle, 12 décembre

4 - 8 décembre, Genève, Suisse

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement eWeek 2023 : Façonner l'avenir de l'économie numérique

2024

FÉVRIER

26 - 29 février, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

13ème Conférence ministérielle de l'OMC

https://www.wto.org/english/news_e/events_e/events_e.htm

MARS

11 - 22 mars, New York, États-Unis

Commission de la condition de la femme (68ème session)

<https://www.unwomen.org/en/csw/csw68-2024>

AVRIL

15 - 21 avril, Washington DC, US

Réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

JUILLET

15 - 25 juillet, New York, US

Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) 2024

<https://hlpf.un.org>

SEPTEMBRE

10 - 24 septembre, New York, États-Unis

79ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA 79)

<https://www.un.org/en/ga/>

NOVEMBRE

18 - 21 novembre, Medellin, Colombie

Cinquième Forum mondial des données des Nations Unies 2024

<https://unstats.un.org/unsd/undataforum/about>

Annexe

Les plus grands contributeurs au problème mondial des paradis fiscaux et du secret financier

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Royaume-Uni	12,83%	13	1,61%	47,2	13	3,12%	69,2
Pays-Bas	12,27%	12	1,63%	64,6	4	5,54%	79,9
Îles Caïmans	11,19%	14	1,52%	72,6	2	5,99%	100,0
Arabie Saoudite	7,99%	25	1,06%	69,0	-	-	-
Luxembourg	5,85%	5	2,36%	55,0	6	4,10%	74,0
Bermudes	4,61%	49	0,72%	70,1	3	5,67%	100,0
États Unis d'Amérique	4,2%	1	5,74%	67,4	25	1,16%	46,9
Singapour	4,16%	3	3,43%	67,2	9	3,87%	84,6
Irlande	4,08%	27	1,05%	47,2	11	3,30%	77,1
Hong Kong	4,03%	4	2,73%	65,0	7	4,08%	77,9
Suisse	3,67%	2	3,43%	70,0	5	5,11%	88,6
Canada	2,41%	28	1,03%	51,1	-	-	-
Îles Vierges britanniques	2,31%	9	1,83%	70,7	1	6,45%	100,0
Jersey	1,72%	19	1,35%	63,5	8	3,89%	100,0
Corée du Sud	1,71%	16	1,47%	63,8	-	-	-
Gibraltar	1,53%	96	0,32%	66,8	30	0,79%	66,4
Porto Rico	1,31%	64	0,52%	78,3	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Mexique	1,22%	82	0,41%	53,1	31	0,73%	54,1
Norvège	1,12%	48	0,74%	53,3	-	-	-
Malaisie	0,94%	39	0,87%	65,8	-	-	-
Italie	0,94%	21	1,16%	54,9	27	1,00%	57,6
France	0,88%	30	1,01%	47,9	18	2,05%	66,9
île de Man	0,82%	61	0,56%	65,0	20	1,92%	100,0
Danemark	0,64%	80	0,41%	49,0	34	0,67%	56,4
Barbados	0,64%	63	0,52%	73,7	-	-	-
Panama	0,61%	18	1,40%	72,7	28	0,93%	72,2
Finlande	0,56%	88	0,35%	51,8	32	0,69%	59,8
Argentine	0,46%	111	0,24%	49,1	68	0,08%	32,1
Belgique	0,44%	26	1,06%	52,5	16	2,20%	72,8
Brésil	0,42%	83	0,40%	49,1	64	0,12%	29,3
Espagne	0,29%	29	1,02%	56,6	22	1,55%	64,8
Bahamas	0,29%	22	1,13%	75,5	12	3,28%	100,0
Malte	0,26%	38	0,91%	54,5	21	1,72%	79,1
Suède	0,25%	67	0,50%	44,6	26	1,05%	60,7
Guernesey	0,23%	10	1,79%	70,7	17	2,16%	98,3
Autriche	0,18%	44	0,79%	54,6	33	0,68%	55,7
Îles Vierges américaines	0,17%	87	0,35%	71,9	-	-	-
Iles Marshall	0,17%	51	0,69%	71,2	-	-	-
Emirats Arabes Unis	0,16%	8	1,91%	79,2	10	3,76%	98,3
Chypre	0,15%	15	1,50%	61,5	14	3,12%	85,3
Maurice	0,15%	55	0,64%	70,1	15	2,29%	81,4
Irak	0,13%	-	-	-	-	-	-
Indonésie	0,13%	66	0,50%	55,8	-	-	-
Libéria	0,11%	40	0,84%	73,2	46	0,42%	67,7
Tchéchie	0,11%	92	0,34%	50,0	37	0,61%	58,3

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Australie	0,11%	37	0,94%	56,1	-	-	-
Costa Rica	0,11%	105	0,27%	55,8	40	0,57%	67,5
Uruguay	0,1%	71	0,48%	58,0	-	-	-
Qatar	0,09%	20	1,21%	73,6	-	-	-
Serbie	0,09%	110	0,25%	54,4	-	-	-
Portugal	0,08%	57	0,59%	56,9	50	0,35%	48,9
Papouasie	0,07%	-	-	-	-	-	-
Oman	0,06%	47	0,75%	73,5	-	-	-
Hongrie	0,06%	76	0,46%	55,2	24	1,35%	72,0
Curacao	0,06%	90	0,35%	76,0	29	0,80%	72,5
Bahreïn	0,06%	60	0,56%	68,2	-	-	-
Pérou	0,05%	107	0,26%	54,1	60	0,15%	42,5
Iran	0,05%	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	0,05%	112	0,24%	76,0	-	-	-
Eswatini	0,05%	-	-	-	-	-	-
Samoa	0,04%	104	0,27%	73,0	-	-	-
Bulgarie	0,04%	106	0,26%	52,8	48	0,38%	58,4
Jordan	0,04%	65	0,50%	71,9	-	-	-
Croatie	0,03%	100	0,30%	53,1	53	0,30%	55,7
Timor-laté	0,03%	-	-	-	-	-	-
Seychelles	0,03%	89	0,35%	72,2	49	0,37%	68,5
Ouzbékistan	0,02%	-	-	-	-	-	-
Paraguay	0,02%	117	0,21%	66,2	-	-	-
Belize	0,02%	115	0,22%	75,1	-	-	-
Guinée	0,02%	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	0,02%	-	-	-	-	-	-
Koweït	0,01%	35	0,98%	74,6	-	-	-
Lettonie	0,01%	95	0,33%	55,3	42	0,54%	73,1
Cambodge	0,01%	-	-	-	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Maroc	0,01%	79	0,43%	66,0	-	-	-
Samoa américain	0,01%	135	0,09%	69,3	-	-	-
Anguilla	0,01%	58	0,59%	75,5	39	0,58%	100,0
Zimbabwe	0,01%	-	-	-	-	-	-
Myanmar	0,01%	-	-	-	-	-	-
Macao	0,01%	31	1,00%	63,1	47	0,39%	58,1
Géorgie	0,01%	-	-	-	-	-	-
Îles Cook	0,01%	131	0,11%	69,8	-	-	-
Burkina Faso	0,01%	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	0,01%	54	0,64%	72,2	35	0,66%	70,7
Ghana	0,01%	70	0,49%	52,7	61	0,15%	51,7
Arabie	0,01%	75	0,47%	70,9	56	0,21%	70,1
Mozambique	0,01%	-	-	-	-	-	-
Bosnie Herzégovine	0,01%	-	-	-	-	-	-
Mongolie	0,01%	-	-	-	-	-	-
Venezuela	0,01%	69	0,49%	71,9	-	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-	122	0,15%	66,5	-	-	-
Andorre	-	114	0,24%	55,0	62	0,15%	61,3
Slovénie	-	137	0,07%	35,9	58	0,21%	51,9
Islande	-	126	0,13%	42,5	-	-	-
Lituanie	-	103	0,28%	51,0	54	0,28%	56,6
Îles Turques-et-Caïques	-	120	0,17%	75,7	36	0,66%	100,0
Antigua-et-Barbuda	-	127	0,13%	77,0	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Monténégro	-	119	0,18%	60,7	-	-	-
Sri Lanka	-	50	0,71%	75,8	-	-	-
Macédoine du Nord	-	124	0,14%	62,0	-	-	-
Saint Marin	-	140	0,03%	60,4	67	0,09%	60,5
Guam	-	134	0,09%	70,3	-	-	-
Dominique	-	128	0,13%	65,2	-	-	-
Russie	-	43	0,80%	59,6	-	-	-
Vietnam	-	24	1,10%	80,9	-	-	-
Russie	-	62	0,52%	59,4	41	0,56%	61,9
Pologne	-	86	0,36%	46,0	52	0,33%	46,4
Philippines	-	72	0,48%	67,1	-	-	-
Rwanda	-	98	0,31%	72,1	-	-	-
Ukraine	-	85	0,37%	58,9	-	-	-
Sainte-Lucie	-	133	0,10%	72,2	-	-	-
Saint-Christophe-et-Niévès	-	68	0,49%	77,2	-	-	-
Taiwan	-	17	1,42%	60,1	55	0,22%	43,5
Tanzanie	-	93	0,33%	68,8	65	0,11%	47,8
Thaïlande	-	23	1,12%	69,8	-	-	-
Afrique du Sud	-	46	0,77%	60,0	45	0,45%	49,4
Slovaquie	-	101	0,30%	53,2	51	0,35%	55,2
Trinité-et-Tobago	-	130	0,12%	69,0	-	-	-
Tunisie	-	102	0,30%	59,6	-	-	-
Turquie	-	59	0,59%	61,1	-	-	-
Salvador	-	97	0,32%	60,5	-	-	-
République Dominicaine	-	84	0,37%	64,7	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Équateur	-	116	0,21%	52,2	66	0,10%	42,7
Egypte	-	56	0,62%	68,2	-	-	-
Allemagne	-	7	2,00%	56,7	23	1,43%	58,0
Estonie	-	125	0,14%	44,2	38	0,58%	70,0
Fidji	-	121	0,17%	70,3	-	-	-
Colombie	-	108	0,26%	54,3	-	-	-
Chine	-	11	1,70%	66,5	19	2,03%	62,5
Chili	-	73	0,47%	59,8	-	-	-
Cameroun	-	81	0,41%	70,2	-	-	-
Brunei	-	136	0,08%	73,3	-	-	-
Botswana	-	113	0,24%	56,8	59	0,18%	54,9
Bolivie	-	109	0,26%	79,2	-	-	-
Bangladesh	-	52	0,68%	74,6	-	-	-
Angola	-	33	0,99%	79,5	-	-	-
Algérie	-	34	0,99%	79,1	-	-	-
Gambie	-	138	0,06%	72,7	69	0,03%	49,8
Grèce	-	99	0,30%	52,8	57	0,21%	46,5
Pakistan	-	74	0,47%	66,3	-	-	-
Namibie	-	94	0,33%	71,3	-	-	-
Maldives	-	91	0,34%	75,2	-	-	-
Monaco	-	118	0,19%	73,5	44	0,46%	67,4
Montserrat	-	141	0,01%	73,8	70	0,01%	65,3
Nauru	-	139	0,04%	59,1	-	-	-
Grenade	-	132	0,11%	65,9	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	53	0,68%	63,0	-	-	-
Nigeria	-	42	0,80%	64,8	-	-	-
Liban	-	77	0,44%	64,6	43	0,50%	75,1
Albanie	-	123	0,14%	54,5	-	-	-
Kosovo	-	129	0,12%	68,9	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Proportion des pertes fiscales totales infligées à l'échelle mondiale	Classification IOF 2022	Proportion IOF 2022	Score d'opacité financière selon IOF 2022	Classement CTHI 2021	Proportion CTHI 2021	Score de paradis fiscal selon CTHI 2021
Kenya	-	41	0,83%	66,7	63	0,14%	49,7
Kazakhstan	-	78	0,43%	62,9	-	-	-
Japon	-	6	2,25%	63,1	-	-	-
Israël	-	32	0,99%	59,3	-	-	-
Inde	-	36	0,94%	54,7	-	-	-
Guatemala	-	45	0,78%	74,8	-	-	-

Pertes fiscales annuelles subies et infligées à d'autres pays

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Total	480.423,3	0,56%	9,58%	311.552,8	168.870,5	480.429,9	311.552,8	168.877,2
Afrique	8.332,4	0,34%	15,50%	6.035,3	2.297,1	2.006,4	973,0	1.033,4
Afrique du Sud	2.006,3	0,50%	11,13%	1.389,6	616,7	-	-	-
Algérie	62,5	0,04%	0,87%	8,6	53,9	-	-	-
Angola	309,8	0,40%	37,26%	126,0	183,8	-	-	-
Botswana	16,0	0,09%	2,08%	6,8	9,2	-	-	-
Burkina Faso	12,3	0,08%	3,24%	9,9	2,4	50,4	50,4	-
Burundi	1,9	0,07%	3,66%	-	1,9	-	-	-
Bénin	16,3	0,11%	23,32%	14,1	2,2	-	-	-
Cabo Verde	11,2	0,57%	17,61%	10,0	1,2	-	-	-
Cameroun	65,8	0,16%	78,20%	41,9	23,8	-	-	-
Chadre	5,3	0,05%	6,80%	0,3	5,0	13,1	13,1	-
Comores	13,8	1,16%	273,75%	13,5	0,3	-	-	-
Congo	577,8	4,23%	537,78%	566,7	11,1	-	-	-
Côte d'Ivoire	121,3	0,21%	17,32%	102,2	19,1	7,9	7,9	-
Djibouti	11,2	0,39%	33,50%	7,2	4,0	-	-	-
Egypte	438,4	0,18%	12,35%	262,6	175,8	-	-	-
Eswatini	16,3	0,35%	16,21%	14,0	2,3	223,0	223,0	-
Ethiopie	53,4	0,06%	8,23%	38,4	15,0	-	-	-
Gabon	47,2	0,28%	17,41%	26,7	20,5	-	-	-
Gambie	18,2	1,09%	114,97%	16,1	2,1	-	-	-
Ghana	115,0	0,17%	12,41%	48,5	66,5	42,5	-	42,5
Guinée	7,9	0,07%	10,31%	4,5	3,4	80,6	80,6	-
Guinée Équatoriale	9,9	0,08%	12,73%	5,9	4,0	-	-	-
Guinée-Bissau	1,6	0,11%	16,83%	-	1,6	-	-	-
Kenya	189,8	0,21%	9,46%	134,1	55,7	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Lesotho	2,0	0,08%	1,44%	1,2	0,7	-	-	-
Libye	58,2	0,08%	1,23%	9,6	48,6	-	-	-
Libéria	205,8	6,01%	354,61%	37,8	168,0	542,9	61,0	481,9
Madagascar	13,0	0,09%	5,53%	2,2	10,8	11,4	11,4	-
Malawi	33,1	0,33%	12,42%	28,2	4,9	4,4	4,4	-
Mali	34,7	0,20%	18,54%	26,1	8,6	14,2	14,2	-
Maroc	982,5	0,77%	36,14%	919,5	63,1	61,5	61,5	-
Maurice	312,2	2,12%	84,27%	215,3	96,9	700,0	318,5	381,5
Mauritanie	8,2	0,11%	6,71%	2,2	6,0	-	-	-
Mozambique	147,3	0,99%	57,33%	124,5	22,8	37,5	-	37,5
Namibie	57,3	0,42%	11,44%	34,6	22,8	-	-	-
Niger	1,1	0,01%	0,37%	-	1,1	-	-	-
Nigeria	554,0	0,13%	22,71%	329,7	224,3	-	-	-
Ouganda	34,3	0,10%	10,07%	17,4	16,9	-	-	-
Rwanda	5,1	0,05%	2,24%	3,3	1,8	-	-	-
République Centrafricaine	0,4	0,02%	2,57%	-	0,4	4,6	4,6	-
République démocratique du Congo	210,6	0,44%	88,96%	182,0	28,6	3,3	3,3	-
Sao Tomé et Príncipe	0,1	0,03%	1,23%	-	0,1	-	-	-
Seychelles	121,5	7,42%	195,09%	1,8	119,7	132,8	42,7	90,0
Sierra Leone	7,1	0,17%	11,13%	6,0	1,1	-	-	-
Somalie	3,3	0,06%	4,42%	-	3,3	-	-	-
Soudan	3,7	0,01%	1,12%	2,8	0,9	13,9	13,9	-
Soudan du sud	0,1	-	0,16%	-	0,1	-	-	-
Sénégal	82,3	0,36%	37,67%	57,6	24,7	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Tanzanie	124,7	0,22%	14,03%	106,5	18,2	-	-	-
Togo	10,6	0,15%	14,16%	8,0	2,5	5,4	5,4	-
Tunisie	307,7	0,72%	17,23%	272,5	35,2	-	-	-
Zambie	829,5	3,15%	163,46%	789,9	39,6	-	-	-
Zimbabwe	51,3	0,15%	11,35%	8,8	42,6	57,2	57,2	-
Érythrée	1,3	0,02%	2,94%	-	1,3	-	-	-
Asie	79.480,3	0,25%	6,59%	55.450,0	24.030,3	94.555,5	86.899,7	7.655,8
Afghanistan	2,0	0,01%	2,26%	-	2,0	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	38.389,5	38.389,5	-
Arménie	25,1	0,20%	16,27%	20,8	4,3	1,9	1,9	-
Azerbaïdjan	22,5	0,05%	5,13%	-	22,5	-	-	-
Bahreïn	-	-	-	-	-	272,2	244,2	28,0
Bangladesh	396,9	0,12%	31,05%	371,0	25,9	-	-	-
Bhoutan	0,1	-	0,19%	-	0,1	-	-	-
Brunei	13,9	0,10%	4,45%	13,9	-	-	-	-
Cambodge	257,8	1,05%	81,82%	243,0	14,8	67,2	67,2	-
Chine	11.435,2	0,08%	2,73%	1.614,8	9.820,5	-	-	-
Corée du Nord	-	-	0,01%	-	-	-	-	-
Corée du Sud	685,1	0,04%	0,90%	264,8	420,2	8.214,3	8.214,3	-
Emirats Arabes Unis	-	-	-	-	-	771,8	-	771,8
Géorgie	20,8	0,12%	4,21%	16,1	4,7	53,1	53,1	-
Hong Kong	1.213,4	0,34%	5,45%	228,0	985,4	19.346,2	15.186,0	4.160,1
Inde	31.703,6	1,17%	122,78%	31.520,4	183,2	-	-	-
Indonésie	2.806,3	0,27%	19,01%	2.736,5	69,8	601,9	601,9	-
Irak	54,4	0,02%	1,21%	48,8	5,6	612,3	612,3	-
Iran	26,5	0,01%	0,20%	17,5	9,0	230,6	230,6	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Israël	1.130,0	0,30%	6,17%	363,9	766,2	-	-	-
Japon	8.319,5	0,17%	1,79%	3.387,4	4.932,1	-	-	-
Jordan	120,8	0,28%	7,27%	69,8	51,0	189,2	189,2	-
Kazakhstan	183,3	0,10%	5,75%	117,8	65,5	-	-	-
Kirghizistan	5,5	0,07%	2,39%	0,3	5,2	-	-	-
Koweït	32,9	0,02%	0,54%	32,9	-	70,0	70,0	-
Laos	31,5	0,17%	19,98%	29,5	2,0	-	-	-
Liban	141,3	0,26%	6,16%	16,5	124,8	-	-	-
Macao	108,2	0,20%	3,18%	54,8	53,3	53,2	-	53,2
Malaisie	1.065,0	0,30%	15,44%	775,0	290,0	4.537,9	4.537,9	-
Maldives	37,4	0,70%	10,60%	36,8	0,6	-	-	-
Mongolie	121,1	0,92%	41,36%	118,0	3,1	32,1	15,5	16,5
Myanmar	141,8	0,21%	29,71%	140,8	1,0	55,8	55,8	-
Népal	8,8	0,03%	1,82%	0,4	8,4	-	-	-
Oman	132,6	0,14%	4,00%	132,6	-	311,9	255,1	56,8
Ouzbékistan	12,0	0,02%	1,13%	4,3	7,7	111,6	111,6	-
Pakistan	126,9	0,04%	3,13%	93,3	33,6	-	-	-
Palestine	3,3	0,02%	1,60%	-	3,3	-	-	-
Philippines	3.223,1	0,93%	64,67%	2.996,4	226,7	-	-	-
Qatar	101,0	0,06%	2,96%	101,0	-	445,3	-	445,3
Singapour	2.394,1	0,64%	28,25%	598,6	1.795,5	20.008,0	17.883,9	2.124,1
Sri Lanka	413,2	0,44%	28,32%	406,6	6,7	2,5	2,5	-
Syrie	3,7	0,02%	1,39%	-	3,7	1,9	1,9	-
Tadjikistan	0,8	0,01%	0,50%	-	0,8	0,3	0,3	-
Taïwan	9.311,1	1,52%	-	6.323,2	2.987,9	-	-	-
Thaïlande	880,8	0,17%	6,01%	231,8	649,0	-	-	-
Timor-laté	5,4	0,35%	13,21%	5,3	0,1	165,8	165,8	-
Turkménistan	0,6	-	0,13%	-	0,6	-	-	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Turquie	1.188,8	0,15%	4,79%	796,6	392,2	-	-	-
Vietnam	1.568,6	0,51%	18,76%	1.521,2	47,4	-	-	-
Yémen	3,4	0,02%	1,26%	-	3,4	9,3	9,3	-
Caraïbes et îles américaines	1.172,7	0,53%	10,99%	472,2	700,5	99.125,6	46.727,1	52.398,5
Anguilla	-	-	-	-	-	60,7	60,7	-
Antigua-et-Barbuda	2,3	0,15%	5,01%	-	2,3	6,3	6,3	-
Arubie	22,4	0,70%	11,33%	1,0	21,4	41,2	41,1	0,1
Bahamas	-	-	-	-	-	1.397,8	718,4	679,3
Barbados	188,4	3,70%	125,80%	62,0	126,4	3.066,6	2.853,6	213,0
Belize	98,3	4,25%	108,81%	-	98,3	90,4	-	90,4
Bermudes	-	-	-	-	-	22.137,5	19.461,5	2.675,9
Bonaire. Sint Eustatius et Saba	2,0	-	-	-	2,0	3,0	-	3,0
Curacao	350,3	11,60%	188,27%	3,7	346,5	302,0	186,2	115,8
Dominique	5,1	0,92%	21,63%	1,0	4,1	0,1	-	0,1
Grenade	3,2	0,28%	16,34%	0,6	2,6	-	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	1,7	0,04%	0,98%	-	1,7	-	-	-
Guyane Française	-	-	-	-	-	8,7	8,7	-
Haïti	3,4	0,02%	2,21%	-	3,4	3,8	3,8	-
Jamaïque	97,2	0,62%	15,70%	89,5	7,7	-	-	-
Montserrat	0,1	0,24%	-	-	0,1	-	-	-
Porto Rico	188,9	0,19%	3,04%	188,8	0,2	6.284,9	6.284,9	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Saint-Christophe-et-Niévès	0,8	0,08%	3,14%	-	0,8	-	-	-
Saint-Martin	14,3	-	-	14,3	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	23,9	2,70%	88,64%	-	23,9	23,8	10,3	13,4
Sainte-Lucie	6,1	0,29%	14,17%	-	6,1	-	-	-
Sint Maarten	14,5	1,23%	19,92%	10,2	4,4	-	-	-
Suriname	10,1	0,25%	4,81%	-	10,1	-	-	-
Trinité-et-Tobago	69,8	0,29%	8,40%	48,0	21,8	-	-	-
Îles Caïmans	-	-	-	-	-	53.758,3	10.451,0	43.307,3
Îles Falkland	2,7	1,32%	-	-	2,7	-	-	-
Îles Turques-et-Caïques	13,8	1,24%	20,15%	-	13,8	8,9	-	8,9
Îles Vierges américaines	53,1	1,35%	21,99%	53,1	-	823,5	823,5	-
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	11.108,1	5.816,9	5.291,2
Europe	181.609,1	0,82%	11,86%	84.674,5	96.934,6	236.299,7	152.144,2	84.155,5
Albanie	49,7	0,33%	11,55%	46,2	3,5	-	-	-
Allemagne	26.046,2	0,66%	7,38%	16.213,8	9.832,4	-	-	-
Andorre	8,1	0,25%	5,55%	-	8,1	18,7	-	18,7
Autriche	1.313,1	0,29%	3,82%	736,5	576,6	850,5	850,5	-
Belgique	3.768,7	0,69%	8,87%	1.323,1	2.445,6	2.113,3	544,2	1.569,1
Biélorussie	30,0	0,05%	1,26%	29,2	0,9	-	-	-
Bosnie Herzégovine	16,9	0,08%	1,35%	15,5	1,4	35,4	35,4	-
Bulgarie	153,2	0,23%	5,45%	138,9	14,3	193,0	193,0	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Chypre	1.102,6	4,31%	148,66%	171,0	931,6	744,4	195,7	548,6
Croatie	102,4	0,16%	2,89%	85,1	17,3	167,1	145,6	21,5
Danemark	1.778,1	0,50%	5,90%	526,7	1.251,4	3.096,6	2.320,3	776,3
Espagne	6.424,7	0,45%	7,15%	4.881,2	1.543,4	1.402,1	-	1.402,1
Estonie	97,0	0,32%	6,44%	84,4	12,6	-	-	-
Finlande	904,9	0,33%	4,62%	292,0	612,9	2.691,6	2.016,7	674,9
France	33.024,6	1,18%	14,33%	27.718,9	5.305,7	4.216,0	-	4.216,0
Gibraltar	226,1	12,86%	-	-	226,1	7.354,0	7.293,0	61,0
Grèce	1.527,0	0,72%	17,97%	633,1	893,9	-	-	-
Guernesey	410,9	16,74%	-	-	410,9	1.128,1	170,4	957,7
Hongrie	377,1	0,23%	5,07%	321,1	56,0	310,4	310,4	-
Irlande	13.589,9	3,52%	68,81%	613,0	12.976,9	19.600,8	10.952,7	8.648,1
Islande	156,8	0,60%	8,55%	122,6	34,2	13,3	13,3	-
Italie	4.771,3	0,23%	3,56%	1.534,3	3.236,9	4.533,7	-	4.533,7
Jersey	1.411,5	28,21%	-	-	1.411,5	8.249,1	5.098,2	3.150,9
Lettonie	91,7	0,27%	7,21%	63,8	27,9	68,6	68,6	-
Liechtenstein	95,4	1,43%	23,14%	40,5	54,9	44,6	32,4	12,2
Lituanie	113,3	0,21%	4,87%	104,3	9,0	11,2	11,2	-
Luxembourg	11.183,5	15,75%	350,90%	1.365,5	9.818,0	28.105,9	11.841,3	16.264,6
Macédoine du Nord	20,6	0,16%	4,30%	18,5	2,1	1,1	1,1	-
Malte	361,5	2,36%	41,52%	23,5	338,0	1.238,0	1.048,4	189,6
Moldavie	21,9	0,19%	5,13%	21,1	0,8	-	-	-
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-
Monténégro	9,2	0,17%	3,30%	8,4	0,8	3,9	2,2	1,7
Norvège	1.620,1	0,37%	4,32%	968,1	652,1	5.369,5	4.983,9	385,6
Pays-Bas	10.094,1	1,10%	17,06%	1.224,5	8.869,6	58.929,8	50.591,8	8.338,1
Pologne	2.910,4	0,49%	10,98%	2.764,3	146,1	-	-	-
Portugal	1.204,5	0,50%	8,60%	705,0	499,5	382,2	-	382,2

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Royaume-Uni	44.684,2	1,55%	19,76%	16.698,1	27.986,1	61.652,4	32.148,1	29.504,2
Russie	1.180,0	0,48%	10,95%	1.168,8	11,2	-	-	-
Russie	1.315,3	0,08%	2,51%	965,2	350,1	-	-	-
Saint Marin	5,3	0,32%	5,30%	-	5,3	1,1	-	1,1
Serbie	116,0	0,23%	4,52%	111,5	4,6	430,7	430,7	-
Slovaquie	550,7	0,52%	9,79%	498,5	52,2	-	-	-
Slovénie	217,2	0,40%	6,67%	108,9	108,4	17,4	17,4	-
Suisse	4.669,7	0,64%	17,36%	272,4	4.397,3	17.621,2	16.044,1	1.577,1
Suède	2.395,0	0,43%	4,65%	944,2	1.450,8	1.218,5	595,7	622,8
Tchéquie	757,6	0,30%	4,81%	678,7	79,0	528,7	528,7	-
Ukraine	459,0	0,35%	9,47%	434,2	24,8	-	-	-
Îles Féroé	1,7	0,05%	0,86%	-	1,7	13,5	5,7	7,7
île de Man	240,2	3,21%	52,04%	-	240,2	3.943,5	3.653,4	290,0
Amérique latine	24.101,2	0,44%	11,10%	20.900,2	3.201,1	14.392,4	12.536,9	1.855,5
Argentine	1.368,8	0,26%	4,41%	1.067,7	301,1	2.191,2	2.191,2	-
Bolivie	91,9	0,23%	5,09%	62,0	29,9	-	-	-
Brésil	7.926,6	0,41%	10,43%	7.677,2	249,4	2.010,2	2.010,2	-
Chili	1.757,4	0,59%	12,80%	1.614,2	143,2	-	-	-
Colombie	1.891,8	0,57%	10,35%	1.589,0	302,8	-	-	-
Costa Rica	261,0	0,42%	7,64%	219,9	41,1	514,3	514,3	-
Cuba	4,9	-	0,05%	-	4,9	-	-	-
Guatemala	114,9	0,16%	7,62%	93,8	21,1	-	-	-
Honduras	196,4	0,82%	28,75%	168,2	28,1	4,6	4,6	-
Mexique	6.685,3	0,55%	20,33%	5.957,7	727,6	5.873,0	5.873,0	-
Nicaragua	135,0	1,04%	20,23%	100,5	34,5	-	-	-
Panama	870,0	1,34%	28,86%	363,8	506,2	2.944,8	1.089,2	1.855,5
Paraguay	13,6	0,03%	1,16%	8,5	5,1	103,2	103,2	-
Pérou	835,5	0,38%	11,44%	712,7	122,8	249,1	249,1	-

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
République Dominicaine	252,4	0,29%	11,61%	174,7	77,7	-	-	-
Salvador	239,8	0,92%	20,31%	202,8	37,0	-	-	-
Uruguay	171,7	0,27%	3,96%	69,0	102,7	476,7	476,7	-
Venezuela	1.143,7	0,55%	32,20%	795,3	348,4	25,3	25,3	-
Équateur	140,5	0,13%	3,09%	23,2	117,3	-	-	-
Amérique du Nord	180.932,2	0,81%	9,60%	141.297,0	39.635,2	31.749,7	11.003,6	20.746,1
Canada	3.650,6	0,21%	2,67%	1.472,4	2.178,2	11.575,2	11.003,6	571,5
Groenland	11,5	0,38%	6,12%	8,6	2,9	12,6	-	12,6
États Unis d'Amérique	177.270,1	0,86%	10,14%	139.816,0	37.454,1	20.161,9	-	20.161,9
Océanie	4.795,3	0,28%	4,42%	2.723,5	2.071,8	2.300,7	1.268,4	1.032,4
Australie	3.785,5	0,27%	4,13%	2.111,1	1.674,4	521,5	509,4	12,1
Fidji	8,0	0,14%	6,09%	7,4	0,6	-	-	-
Guam	19,3	0,32%	5,18%	19,3	-	0,5	0,5	-
Iles Marshall	70,7	32,22%	422,65%	-	70,7	820,6	18,2	802,4
Iles Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	5,4	5,4	-
Kiribati	0,2	0,11%	1,22%	-	0,2	-	-	-
Micronésie	0,5	0,12%	3,67%	-	0,5	-	-	-
Nauru	-	0,01%	0,18%	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	9,8	0,10%	1,62%	-	9,8	78,0	1,6	76,4
Nouvelle-Zélande	592,4	0,28%	4,06%	434,6	157,8	-	-	-
Palau	-	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie	6,1	0,03%	1,53%	4,8	1,3	326,4	326,4	-
Polynésie française	8,2	0,13%	2,18%	0,3	8,0	3,2	-	3,2

...continue sur la page suivante

Suite de la page précédente...

Pays	Perte fiscale annuelle subie					Perte fiscale annuelle infligée		
	Totale en millions d'USD	% du PIB	% des dépenses de santé	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)	Totale en millions d'USD	Dont: abus de l'impôt sur les sociétés (millions d'USD)	Dont: Abus de l'impôt sur la fortune offshore (millions d'USD)
Samoa	142,3	16,20%	430,43%	0,3	142,0	204,7	66,4	138,3
Samoa américain	-	-	-	-	-	61,0	61,0	-
Tonga	-	0,01%	0,26%	-	-	-	-	-
Tuvalu	-	0,06%	0,38%	-	-	-	-	-
Vanuatu	4,8	0,52%	24,25%	-	4,8	226,8	226,8	-
Îles Cook	74,6	20,57%	871,49%	74,6	-	51,2	51,2	-
Îles Mariannes du Nord	71,2	5,47%	88,76%	71,2	-	1,4	1,4	-
Îles Salomon	1,7	0,10%	2,91%	-	1,7	-	-	-

Bibliographie

- Alstadsæter, Annette, Johannesen, Niels and Zucman, Gabriel. 'Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality'. *Journal of Public Economics*. In Honor of Sir Tony Atkinson (1944-2017), 162 (June 2018). URL: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272718300082> (visited on 22/07/2021) (cit. on p. 49).
- Cobham, Alex and Janský, Petr. 'Global Distribution of Revenue Loss from Corporate Tax Avoidance: Re-Estimation and Country Results'. *Journal of International Development*, 30(2) (2018). URL: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/jid.3348> (visited on 28/05/2018) (cit. on pp. 26, 29).
- *Estimating Illicit Financial Flows: A Critical Guide to the Data, Methodologies, and Findings*. Oxford: Oxford University Press, 2020. URL: <https://doi.org/10.1093/oso/9780198854418.001.0001> (visited on 26/05/2023) (cit. on pp. 28, 49).
- Crivelli, Ernesto, de Mooij, Ruud and Keen, Michael. 'Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries'. *FinanzArchiv: Public Finance Analysis*, 72(3) (Sept. 2016). URL: <https://www.jstor.org/stable/24807496> (visited on 15/05/2022) (cit. on pp. 26, 29).
- ECORYS. *Monitoring the Amount of Wealth Hidden by Individuals in International Financial Centres and Impact of Recent Internationally Agreed Standards on Tax Transparency on the Fight against Tax Evasion*. Tech. rep. Brussels, Belgium: European Commission DG TAXUD, 2021 (cit. on pp. 49, 53).
- García Bernardo, Javier and Janský, Petr. 'Profit Shifting of Multinational Corporations Worldwide'. *ICTD Working Paper*, 119 (Mar. 2021). URL: <https://www.ictd.ac/publication/profit-shifting-multinational-corporations-worldwide/> (visited on 26/05/2023) (cit. on p. 26).
- García-Bernardo, Javier, Janský, Petr and Tørsløv, Thomas. 'Multinational Corporations and Tax Havens: Evidence from Country-by-Country Reporting'. *International Tax and Public Finance* (2021). URL: <https://doi.org/10.1007/s10797-020-09639-w> (visited on 08/05/2022) (cit. on p. 29).

- Garcia-Bernardo, Javier, Janský, Petr and Zucman, Gabriel. *Did the Tax Cuts and Jobs Act Reduce Profit Shifting by US Multinational Companies?* Working Paper. May 2022. URL: <https://www.nber.org/papers/w30086> (visited on 12/07/2023) (cit. on p. 35).
- Henry, James S. *The Price of Offshore Revisited: New Estimates for "Missing" Global Private Wealth, Income, Inequality, and Lost Taxes*. Tech. rep. Tax Justice Network, 2012. URL: http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore_Revisited_26072012.pdf (visited on 07/05/2022) (cit. on pp. 48, 53).
- Horst, Thomas and Curatolo, Alex. 'Assessing the Double Count of Pretax Profit In the IRS Summary Of CbC Data for Fiscal 2017'. *Tax Notes International*, 98(4) (2020) (cit. on p. 35).
- Johannesen, Niels and Pirttilä, Jukka. 'Capital Flight and Development An Overview of Concepts, Methods, and Data Sources'. *UNU-WIDER Working Paper Series*, 2016/95 (2016). URL: <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2016-95.pdf> (visited on 07/09/2016) (cit. on p. 49).
- Tax Justice Network. *Financial Secrecy Index 2022*. May 2022. URL: <https://fsi.taxjustice.net/> (visited on 21/09/2022) (cit. on pp. 13, 47).
- *State of Tax Justice 2023 - Methodology*. Tech. rep. Tax Justice Network, July 2023. URL: <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2023/07/State-of-Tax-Justice-2023-methodology-Tax-Justice-Network.pdf> (cit. on pp. 33, 36, 49).
- Tørsløv, Thomas, Wier, Ludvig and Zucman, Gabriel. *The Missing Profits of Nations*. Tech. rep. Working Paper 24701. National Bureau of Economic Research, June 2018. URL: <https://www.nber.org/papers/w24701> (visited on 09/12/2022) (cit. on p. 26).
- Vellutini, Charles, Casamatta, Georges, Bousquet, Léa and Poniatowski, Grzegorz. *Estimating International Tax Evasion by Individuals*. Working Paper 76. European Commission, 2019. URL: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/10854d45-f549-11e9-8c1f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-120453070> (cit. on p. 49).
- Zucman, Gabriel. 'The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the US Net Debtors or Net Creditors?' *The Quarterly Journal of Economics*, 128(3) (2013). URL: <http://qje.oxfordjournals.org/content/128/3/1321.short> (visited on 08/05/2022) (cit. on p. 49).